

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET
DU COMMERCE**

**OBSERVATOIRE NATIONAL
DE L'INDUSTRIE**



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE DEVELOPPEMENT DU TISSU
INDUSTRIEL AU MALI**

Novembre 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	10
I. HISTORIQUE DE L'INDUSTRIALISATION AU MALI	14
A. Industrialisation pendant la colonisation	14
B. Etat, principal investisseur : 1960-1968	15
C. Phase de transition : 1969-1980.....	16
D. Instauration du libéralisme économique à partir de 1980.....	17
II. CONCEPTS ET DEFINITIONS	21
A. Concepts	21
B. Définitions	23
1. Le secteur primaire.....	23
2. Le secteur secondaire	24
3. Le secteur tertiaire.....	24
4. Le tissu industriel	24
5. L'impact sur le développement du tissu industriel	25
III. METHODOLOGIE	27
A. Rencontre avec le commanditaire.....	27
B. Recueil des données.....	27
C. Documentation.....	27
D. Approche	27
E. Validation	28
F. Rapport	28
IV. INVENTAIRES DES POLITIQUES ET STRATEGIES EN FAVEUR DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS AU MALI	29
V. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DES STRATEGIES	35
A. Etat de mise en œuvre des Politiques	35
1. La Politique de Développement Industriel	36

2.	La Politique énergétique nationale (PEN) 2005-2015	37
3.	La Politique nationale de développement du secteur de l'Artisanat 2014-2018	38
4.	La Promotion des Investissements	40
5.	Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2012-2016)	41
6.	Politique Nationale de la Qualité (2015-2017)	43
7.	La Politique Nationale de Développement de la Microfinance (2016-2020)	44
B.	Etat de mise en œuvre des stratégies	46
1.	La Stratégie Nationale de Promotion des Investissements	46
a.	SNPI : les industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur.....	47
b.	SNPI : la production minière comme facteur de développement durable ..	48
2.	Stratégie de Développement du Tourisme (2009-2016).....	50
VI.	IMPACT DE L'INVESTISSEMENT SUR LE TISSU INDUSTRIEL	50
A.	Considérations générales liées à l'évaluation de l'impact	50
3.	La Politique de Développement Industriel	52
4.	La Politique énergétique nationale (PEN)	52
5.	La Promotion des Investissements	53
6.	La Politique Nationale de Développement de la Microfinance	54
7.	L'Artisanat et le Tourisme.....	55
a.	L'Artisanat.....	55
b.	Le Tourisme	55
8.	Les filières agricoles	56
9.	SNPI : la politique minière	56
VII.	DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES INVESTISSEURS	57
A.	Au niveau macroéconomique	57
B.	Au niveau microéconomique.....	58

C.	Les nouvelles règles du commerce mondial.....	58
VIII.	MESURES LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET PROPOSITIONS D'AMELIORATION INNOVANTES A MEME DE PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL.....	59
IX.	RECOMMANDATIONS.....	60
X.	CONCLUSION.....	64

Liste des tableaux

Tableau 1 : Inventaire des Politiques et des Stratégies en faveur de la promotion des investissements.....	29
Tableau 2 : Evolution des indicateurs de l'Artisanat	39
Tableau 3 : Evolution des indicateurs de la Microfinance de 2018 à 2020.....	45

Liste des graphiques

Figure 1 : Evolution de la répartition sectorielle du PIB à prix constants.....	19
Figure 2 : Croissance du PIB et évolution de l'investissement.....	51

Sigles et abréviations

ACP	Afrique-Caraïbes Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
AFIRMA	Appui au Financement Inclusif Rural au Mali
AMAM	Agence Malienne de la Métrologie
AMANORM	Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Mali
APCMM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali
APCMM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APEX-Mali	Agence pour la Promotion des Exportations du Mali
API-MALI	Agence pour la Promotion des Investissements au Mali
APSPD-Mali	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Mali
APTM	Agence de Promotion Touristique au Mali
AZI	Agence pour l'Aménagement des Zones Industrielles
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BMCESP	Cadre de Concertation entre l'Etat et le Secteur Privé BMCESP
BRMN	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAAGM	Cellule d'Appui à l'Aménagement et à la Gestion des Marchés
CADD	Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration
CATI	Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
CBI	Centre Néerlandais de Promotion des Importations en provenance des pays en développement
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CCS/SFD	Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
CDA	Centre pour le Développement du Secteur Agroalimentaire
CDAT	Centre de Développement de l'Artisanat Textile
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEDEAO	Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAPI	Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle
CFP/IFP	Centre de Formation Professionnelle/Institut de Formation Professionnelle
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COFPA	Cellule Opérationnelle pour la Formation Professionnelle dans le Secteur de l'Artisanat
COMCEC	Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de Coopération Islamique
CPA/SFD	Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
CTRCA	Cellule Technique des Réformes du Climat des Affaires
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DGCC	Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence
DNA	Direction Nationale de l'Artisanat
DNE	Direction Nationale de l'Emploi
DNFP	Direction Nationale de la Formation Professionnelle
DNI	Direction Nationale de l'Industrie
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNTH	Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie

DPPD-PAP	Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et des Projets Annuels de Performance
DPS/ANPE	Département Planification et Statistique de l'Agence National pour Emploi
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FARE	Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi
FARM	Financement Agricole et Rurale au Mali
FDE	Fonds de Développement Économique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIDAK	Foire Internationale de Dakar
FIER	Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux
FMI	Fonds Monétaire International
FNAM	Fédération Nationale des Artisans du Mali
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IAT	Inspection de l'Artisanat et du Tourisme
ICAEPPI	Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi, et Promotion de l'investissement Privé
IMF	Institution de Microfinance
INSTAT	Institut National de la Statistique
MALINORM	Marque Nationale de Conformité aux Normes Maliennes
MCAT	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEREF-SFD	Mécanisme de Refinancement des Système Financiers Décentralisés
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MICPI	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des Investissements
MPME	Micros, Petites et Moyennes Entreprises
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFII	Office Français Immigration Internationale
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONI	Observatoire National de l'Industrie
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAD-PME	Projet d'Appui au Développement des Petites et Moyennes Entreprises
PAGER	Programme d'Appui à la Gouvernance et à la Résilience Économique
PAP	Projet Annuel de Performance
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PayPal	Paiement en ligne et transferts d'argent
PDSA	Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat
PFIP	Programme de Formation et d'Insertion Professionnelle (MLI/022)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Programme de Microfinance Rurale
PNDMF	Politique Nationale de Développement de la Microfinance
PNE	Partenariat National de l'Eau du Mali
PNPI	Politique Nationale de Promotion des Investissements du Mali
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Projets/Programmes
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRMNE	Programme de Restructuration et Mise à Niveau des Entreprises
PROCEJ	Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes

PRODEFPE	Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
PRODEVIM.	Programme de Développement à l'Exportation de la Viande du Mali
PROFAC	Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de Détail
PSO	Projet du Plan Stratégique et Opérationnel
PTF	Partenaire Technique et Financier
RASAMT	Rapport d'Analyse Situationnelle Annuelle sur le Marché du Travail
RNP	Répertoire National des Projets
SAFEM	Salon de la Formation et des Métiers d'Avenir
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SICAEPIP	Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé
SIRA	Système d'Information Régional sur l'Artisanat
SLE	Schéma de Libéralisation des Echanges
SNDPI	Stratégie Nationale pour le Développement de la Propriété Intellectuelle
TBT	Barrières Techniques au Commerce
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOCI	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré

INTRODUCTION

Depuis le début des années 1980, le Mali s'est engagé dans des réformes structurelles touchant tous les secteurs de la vie économique et sociale. À la faveur de la démocratisation des années 1990, ce processus s'est renforcé pour aboutir aujourd'hui à une économie libérale. Dans ce contexte, le Gouvernement a élaboré plusieurs politiques et stratégies dans les secteurs-clés de développement, y compris pour le secteur industriel, en vue de relever le défi de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté.

Ces évolutions amènent à s'interroger sur l'impact des investissements sur le développement du tissu industriel et plus en amont sur la pertinence des politiques et stratégies qui ont été à l'origine de ces investissements.

Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable **2019-2023 (CREDD – 2019-2023)** demeure le creuset des politiques et stratégies nationales tout en étant le justificatif de l'intervention des Partenaires techniques et financiers.

Le **CREDD 2019-2023** s'est attaché à résoudre les problèmes aigus de chômage, à travers la volonté des plus Hautes Autorités du Pays qui ont donné la solution à ce problème dans un message à la jeunesse : il faut entreprendre. Il incombe donc aux générations montantes de créer des entreprises qui exploitent les opportunités, le marché interne servant de plateforme de lancement pour une percée sur le marché régional, continental et international. Il faudrait également passer d'une agriculture de subsistance à un système d'exploitation industrielle et commerciale, à grande échelle. Il aurait fallu, enfin, que les différents maillons de la chaîne de valeur aient été exploités par un secteur privé compétitif, seule façon de pérenniser une agriculture confrontée aux défis de l'autosuffisance alimentaire.

L'industrie est ainsi perçue comme le vecteur de valorisation du secteur agricole.

Le secteur de l'industrie reste confronté : (i) à une insuffisance d'investissements stratégiques et productifs et des crédits bancaires ; (ii) à la forte concurrence des produits importés de la sous-région et des pays tiers à l'Union , (iii) à l'absence de soutien ciblé dans le domaine de la modernisation des outils de production, (iv) à l'accès limité et aux coûts élevés des tarifs de l'électricité et de l'eau, (v) à la faible capacité technique et technologique entraînant la fabrication de produits de moindre qualité, (vi) à la faible connaissance de la protection des actifs de la propriété industrielle (marques, brevets, nom commercial), (vii) aux

difficultés de normalisation et d'amélioration de la qualité de produits proposés, et à (ix) à la fraude et à la concurrence déloyale.

Les autorités se sont efforcées d'apporter des réponses à ces différents défis à travers la conception de différentes politiques et stratégies concernant chaque aspect.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'est doté d'un instrument, destiné à combler le déficit d'information, orienté vers l'évaluation des performances du secteur industriel, ainsi que la mesure et le suivi des politiques et stratégies mises en œuvre, en leur donnant la visibilité nécessaire pour le succès.

En effet, l'Observatoire National de l'Industrie (ONI) a été créé par l'Ordonnance N°201 8-001/P-RM du 12 janvier 2018, avec le statut d'Etablissement public national à caractère scientifique et technologique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'observatoire de l'Industrie a pour missions spécifiques :

- de mener des études et des recherches sur l'Industrie ;
- de contribuer à une meilleure exploitation des études et recherches réalisées dans le domaine de l'industrie ;
- d'analyser l'incidence des mesures législatives et réglementaires sur la promotion du secteur industriel ;
- d'analyser l'impact des investissements sur le renforcement du tissu industriel ;
- de contribuer à la prise en compte de la dimension environnementale et sanitaire dans la conception des projets industriels au niveau sectoriel ;
- de contribuer à la détermination des filières porteuses ;
- de participer à l'élaboration de tout programme et stratégie dédiés au développement industriel ;
- de contribuer à l'évaluation des politiques menées pour soutenir l'industrialisation ;
- de recenser les difficultés et contraintes, en rapport avec les organisations faitières du secteur, et proposer toute réforme ou mesure à mettre en œuvre pour leur prise en charge adéquate ;
- de produire et diffuser un rapport annuel sur le développement industriel.

Comme beaucoup d'autres domaines d'activités, le secteur industriel malien est fortement impacté par la crise sanitaire mondiale, la Covid-19.

Sur le plan général, à en croire une analyse rapide des impacts socioéconomiques de la Covid-19 au Mali, il est « désastreux pour le Mali », avec une croissance négative enregistrée en 2020. Selon le « Staff Report » du FMI de mai 2021, la croissance économique pour 2020 a chuté de 4,5% à -1,2%, ce qui signifie que la croissance annuelle est tombée bien en dessous du taux de croissance de la population, estimé à 3% et poussera encore plus de Maliens dans la pauvreté. Cette chute de la croissance aurait augmenté l'incidence de la pauvreté de 2,7%, ce qui correspond à presque 800 000 nouveaux pauvres.

Ce tableau général très sombre est dû à un secteur industriel fortement secoué par la Covid-19. En effet, comme l'expliquent les services du Ministère de l'Industrie, la pandémie coronavirus a eu des impacts négatifs variés sur l'industrie malienne dont, entre autres, les ruptures d'approvisionnements en matières premières, les chutes de la production, la mévente et l'accumulation de stocks, l'apparition de coûts supplémentaires de production, la flambée des coûts de transport et la fermeture d'unités industrielles.

La transformation du coton reste une activité importante du secteur industriel. La production, en 2020, de coton reste marquée par une chute de 79% résultant d'une baisse des cours mondiaux, d'une part et des désaccords sur les subventions accordées aux intrants, d'autre part.

Le secteur industriel a donc connu une diminution considérable de -0,8% en 2021 contre -0,1% en 2020 à la suite de certains impacts négatifs de la pandémie de la COVID-19, particulièrement les industries manufacturières et la métallurgie fonderie avec respectivement -4,5%, et -9,8% contre 6,8% et 3,9% en 2020. Cette baisse serait due à une rupture dans la chaîne d'approvisionnement des matières premières pour la production manufacturière, déjà affectée par le poids de la rude concurrence des produits frauduleusement importés, aux effets de l'insécurité et à la pandémie de la COVID-19. Cependant, la métallurgie-fonderie connaîtrait une décélération due à la baisse du niveau de production de certaines mines dont d'autres sont au début de leur production.

Dans ce secteur, certaines branches se sont mieux comportées principalement "bâtiments, travaux publics" avec 4,0% de croissance contre -1,3% en 2020 ; les "activités extractives" avec 1,5% contre -0,6% en lien avec la branche bâtiment-travaux publics, de même la branche "électricité-eau" connaîtrait une baisse considérable de 4,6 points de pourcentage par rapport à 2020, passant de 8,6% à 4,0% en 2021. En ce qui concerne la branche "industries extractives", l'espoir est permis : il s'agit de l'ouverture de nouvelles mines¹ dans les prochaines années.

Au regard de tout ce qui précède et le contexte de crise multidimensionnelle (sécuritaire, politique, institutionnelle et sanitaire) ayant impacté profondément le dynamisme économique et social, il s'avère nécessaire d'entreprendre une étude diagnostique pour analyser l'impact des investissements sur le développement du tissu industriel national car le secteur privé reste l'un des moteurs de croissance de l'économie nationale. C'est dans ce cadre qu'intervient la réalisation de la présente étude par l'Observatoire National de l'Industrie (ONI) afin d'apporter un éclairage nouveau à la problématique de l'investissement dans l'industrialisation dans notre pays.

De façon spécifique, l'étude doit permettre, après avoir fait un historique de l'industrialisation, à travers une revue des politiques successives, dans le domaine industriel, sinon des politiques tout court, depuis l'indépendance, de : (i) procéder à l'inventaire des politiques et stratégies en faveur de la promotion des investissements au Mali, en cours ; (ii) faire l'état des lieux de la mise en œuvre desdites politiques et stratégies; (iii) déterminer l'impact de la mise en œuvre desdites dispositions sur la promotion des investissements industriel et sur le tissu industriel national ; (iv) procéder à l'identification des difficultés rencontrées par les investisseurs ; (v) faire l'ébauche des mesures législatives et réglementaires innovantes visant à contribuer à la promotion du secteur industriel et à l'accroissement de l'investissement industriel ; (vi) formuler des propositions d'amélioration innovantes à même de relancer le développement des entreprises, de préférence industrielle, sur l'ensemble du territoire national; et (vii) faire des recommandations pour la mise en œuvre et l'application correctes des politiques, stratégies et mesures promotionnelles en vigueur pour dynamiser le secteur privé en général et l'industrie en particulier.

¹ African Gold Group (AGG) et New Gold

I. HISTORIQUE DE L'INDUSTRIALISATION AU MALI

La revue historique du processus industrialisation du Mali, fournit un début d'explication à la situation actuelle du secteur secondaire. En effet, l'évolution de l'industrie malienne est intimement liée à l'histoire politique du pays marquée par la colonisation, l'expérience socialiste et le libéralisme économique, chacune des phases étant tributaire d'une politique industrielle différente.

A. Industrialisation pendant la colonisation

La conquête coloniale de l'Afrique Occidentale menée par la France s'est opérée par des guerres atroces contre les résistants africains entre 1850 et 1898. Après la phase dite de "pacification" (1890 -1900), les colonies ont subi une exploitation économique sans répit jusqu'en 1960, année des indépendances. C'est le lieu de rappeler que le travail forcé a été la principale forme de mobilisation de la main d'œuvre de 1900 à 1946.

Pendant la colonisation, l'activité économique imposée par la France au Haut Sénégal Niger, puis au Soudan Français était l'agriculture en particulier la culture du riz, au Centre, dans la zone de l'Office du Niger et la culture de deux produits de rente que sont : l'arachide à l'Ouest et le coton au Sud. Le Mali, appelé Soudan Français à cette époque, devait également servir de réserve de main d'œuvre pour les plantations, les industries et les chantiers des pays côtiers. Ainsi l'implantation des premières unités industrielles au Soudan Français visait à faciliter l'acheminement des produits agricoles vers la métropole et la satisfaction des besoins de consommation de la communauté résidente française et de la communauté libano-syrienne. Les unités industrielles installées pendant la période coloniale étaient essentiellement agroalimentaires et concentrées tout au long du chemin de fer "Dakar-Niger" et du fleuve Niger. Elles étaient composées : de rizeries (8), de complexes d'huilerie-savonnerie (2), d'unités d'égrenage de coton de la Compagnie Française de Développement du Textile -CFDT (3), de petites unités de défibrage du kapok et du sisal (4), de boulangeries (6), de fabriques de boissons, d'alcool et de glace alimentaire (5), de confiserie (1), de parfumerie (1), d'ateliers mécaniques (2), de briqueterie (1), d'unité de production et de distribution d'électricité (1).

On peut donc, sans risque de se tromper, affirmer que le tissu industriel du Soudan Français comptait trente-quatre (34) unités industrielles, tout secteur confondu.

Malgré cette modestie du tissu industriel du Mali, le journal "Monde Diplomatique" a pu écrire dans son n° 23557 du 4 avril 1960, en page 10, que

"L'industrie malienne est la plus importante de l'Ouest africain d'expression française".

Toutefois, le processus d'industrialisation du Mali indépendant va connaître quatre grandes périodes correspondant aux changements de politique économique du pays.

B. Etat, principal investisseur : 1960-1968

L'indépendance du Mali fut proclamée le 22 septembre 1960 lors du premier Congrès extraordinaire de l'US-RDA, un mois après l'éclatement de la Fédération du Mali le 20 août 1960 et la détérioration profonde des relations avec l'ancienne métropole. Ainsi les responsables politiques de l'époque en voulant marquer leur volonté de rupture avec les anciens colonisateurs et mettre fin à l'économie de traite ont opté pour un régime socialiste. A l'instar de tous les pays socialistes de l'époque, le Mali a adopté le système de planification centrale où tous les moyens de production devraient appartenir à l'Etat : "Etat investisseur", "Etat propriétaire".

Le premier plan quinquennal (1961-1965) s'était fixé comme priorité l'agriculture afin de réaliser l'autosuffisance alimentaire et dégager des surplus pour les industries nationales de transformation.

Les pays socialistes, notamment la République Populaire de Chine, l'ex-URSS et la Yougoslavie ont largement contribué à la création des premières sociétés et entreprises d'Etat parmi lesquelles, on notait les unités industrielles suivantes: Société de Conserves du Mali (SOCOMA) , Société Malienne des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM) ; Sucrerie de Dougabougou ; Usine des Granits et Marbres (UCEMA) ; Société des Ciments du Mali (SOCIMA) ; Energie du Mali (EDM) ; Editions-Imprimeries du Mali (EDIM) ; Société de Construction Radiophonique du Mali (SOCORAM) ; Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Minière (SONAREM) ; Atelier de Bois à Niaréla/Bamako ; Compagnie Malienne de Textile (COMATEX) ; Grands ateliers mécaniques de la Compagnie Malienne de Transport Routier (CMTR), de la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV), de la Régie des Chemins de fer du Mali (RCFM) et de la Compagnie Aérienne Air Mali. Quoique ces créations aient été utiles, au regard des ressources financières mobilisées, elles n'ont pas toujours respecté la priorité du Plan quinquennal notamment l'autosuffisance alimentaire et la création de surplus pour le développement d'une industrie de transformation.

Au cours de cette période, treize (13) unités industrielles nouvelles ont été créées ainsi que deux (2) sociétés de services dans le domaine du transport (CMTR et Air Mali). Il convient de noter que la CMTR avec une flotte importante (camion et bus), disposait également d'une véritable base industrielle assez conséquente pour la maintenance et l'exploitation de son parc roulant. D'autres unités industrielles bénéficiaient des prestations de cette base industrielle.

Les pays de l'Europe de l'Ouest, absent du secteur industriel depuis l'indépendance, ont financé, à partir des années 80, l'Abattoir Frigorifique de Bamako, l'Union Laitière de Bamako (ULB) et la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT).

Il faut toutefois souligner que pendant cette même période d'édification d'un puissant secteur public, trois unités industrielles privées ont vu le jour : la Société Malienne de fabrication de Boissons (SOMALIBO), la Société Malienne de Fabrication des Articles Métalliques (SOMAFAM), et la Société Mali-Plastique.

La faiblesse de la gouvernance économique, dans son ensemble, a été la cause d'une grave crise économique. Dans le cas particulier de la gestion des entreprises publiques créées, force est de reconnaître que bon nombre d'entre elles ont survécu grâce aux subventions de l'Etat. Ceci a engendré une forte aggravation du déficit budgétaire entraînant des déséquilibres macroéconomiques assez profonds. La crise économique et sociale aigüe a conduit à une crise politique qui a entraîné la dissolution de l'Assemblée Nationale. Finalement le coup de force du 19 novembre 1968 a mis fin à l'option socialiste.

C. Phase de transition : 1969-1980

Le Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN), malgré l'abandon du socialisme chercha à préserver la souveraineté économique du pays en gardant toujours le rôle prépondérant de l'Etat. L'hésitation des pouvoirs à opter pour un libéralisme total s'est traduite par l'adoption et la mise en œuvre du plan triennal de redressement (1969 –1972) et surtout du plan quinquennal (1974 -1978) qui s'est fixé comme objectif principal : "**Bâtir une Economie Nationale Indépendante et Planifiée basée sur la coexistence des secteurs public, mixte et privé**". C'est dans ce contexte de mutation que des anciens projets seront mis en exécution : la TAMALI, la 2^{ème} Sucrierie de l'Office du Niger, l'extension de la COMATEX. Pendant la même période, l'offensive des investissements mixtes et privés, dans le domaine spécifique de l'industrie, se traduira par la création de : Industrie Textile du Mali (ITEMA) ; Industrie Malienne des Cycles et Cyclomoteurs (IMACY) ; Etablissements Sada

DIALLO ; Société Malienne de Sac - à San (SOMASAC) ; Société d'Exploitation des Produits Arachidières du Mali (SEPAMA) ; Société Malienne de Piles (SOMAPIL).

La création et la promotion de petites et moyennes industries/entreprises seront soutenues par le Centre d'Etude pour la Promotion Industrielle (CEPI) et à travers le nouveau code des investissements, émanation de la Direction Nationale des Industries.

D. Instauration du libéralisme économique à partir de 1980

Au début des années 80, face aux difficultés économiques, les autorités maliennes ont eu recours à l'assistance financière et technique des Institutions de Bretton Woods. L'objectif de l'intervention de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) était essentiellement la réduction de la rigidité d'un système économique fortement administré et l'assainissement des finances publiques, caractérisées par un déficit budgétaire qui n'était plus finançable (subventions importantes aux entreprises publiques et aux produits de première nécessité, y compris les hydrocarbures). Ainsi de 1981 à 1991, les principaux événements et faits économiques qui ont marqué la rupture avec l'économie planifiée ont été :

- l'abandon progressif de la planification centralisée à moyen et long terme et la perte de l'influence du Ministère du Plan ;
- l'entrée du Mali dans l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine) en 1984 ;
- la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et du Programme d'Ajustement Structurel des Entreprises Publiques (PASEP).

Le PASEP qui a eu pour objet le désengagement de l'Etat du secteur productif et la relance du secteur privé, a concerné un portefeuille de près de 80 entreprises publiques. La première phase du programme (1987-1991) a réussi la liquidation de 16 sociétés et entreprises d'Etat et la privatisation partielle ou totale de 17 entreprises publiques. Les réformes de restructuration de la CMDT et de l'EDM ne sont pas encore achevées. Ainsi, la CMDT a-t-elle été transformée en holding avec plusieurs filiales créées selon les zones de production et EDM éclatée en trois structures chargées de la gestion du patrimoine (SOMAPEP), de la gestion de l'eau (SOMAGEP) et chargée de la gestion de l'électricité (EDM-SA).

En ce qui concerne strictement le secteur industriel, il y a lieu de retenir deux (2) faits majeurs :

- la réalisation du premier recensement industriel (1982-83) ;
- l'élaboration du premier schéma directeur d'industrialisation.

En plus, le Gouvernement a négocié plusieurs lignes de crédit mises en place auprès des banques commerciales en vue de financer les projets des promoteurs privés maliens. Parmi les nouvelles unités industrielles installées par les privés, on peut citer : les Grands Moulins du Mali (GMM), les Brasseries du Mali (BRAMALI), la Société Malienne de Cubes (SOMACUB) et la Société Industrielle du Karité (SIKA-MALI). Il s'agit surtout d'unités de transformation alimentaire.

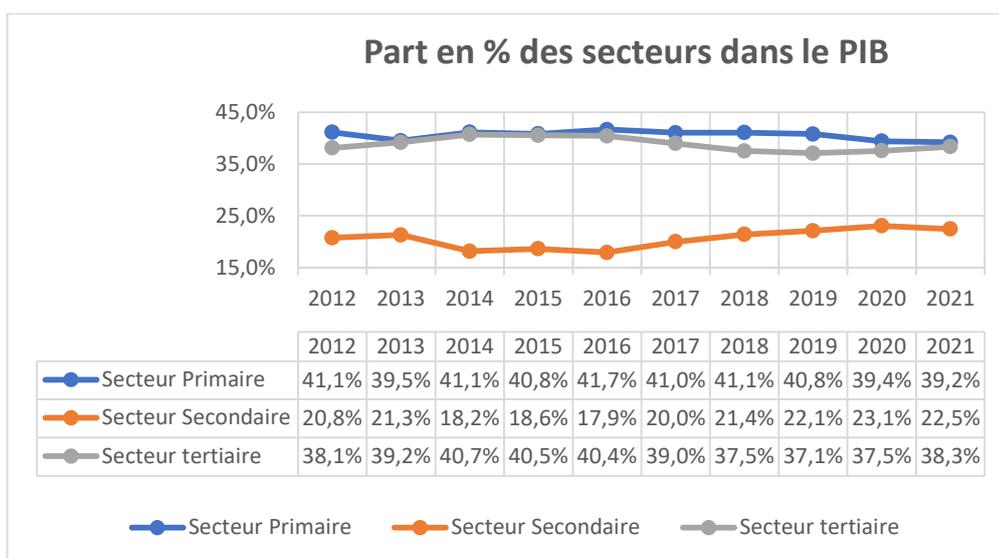
Néanmoins, l'Etat a engagé une politique industrielle qui a été marquée par la création de trois projets industriels structurants. Il s'agit du barrage hydroélectrique de Sélingué, la Société de Gestion et d'Exploitation des Mines d'Or de Kalana (SOGEMORK) et de l'Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques (UMPP).

L'aspiration de la population à plus de démocratie a été alimentée de l'extérieur par le discours du Président Français à la Baule et la chute du mur de Berlin ; de l'intérieur par l'absence de liberté engendrée par la gestion du parti unique UDPM (Union Démocratique du Peuple Malien). Finalement le 26 mars 1991, après une année de transition, un régime démocratique à multipartisme intégral a été instauré.

Sur le plan économique, les autorités de la troisième République ont renforcé le libéralisme économique en poursuivant les programmes de réformes appuyés par la Banque Mondiale et le FMI.

Pour accélérer la création des entreprises privées, l'Etat a mis en place des structures d'accompagnement et d'appui comme : le Guichet unique, l'Agence pour la Promotion des Entreprises Privées (APEP) et la société Aménagement des Zones Industrielles (AZI- SA).

Figure 1 : Evolution de la répartition sectorielle du PIB à prix constants



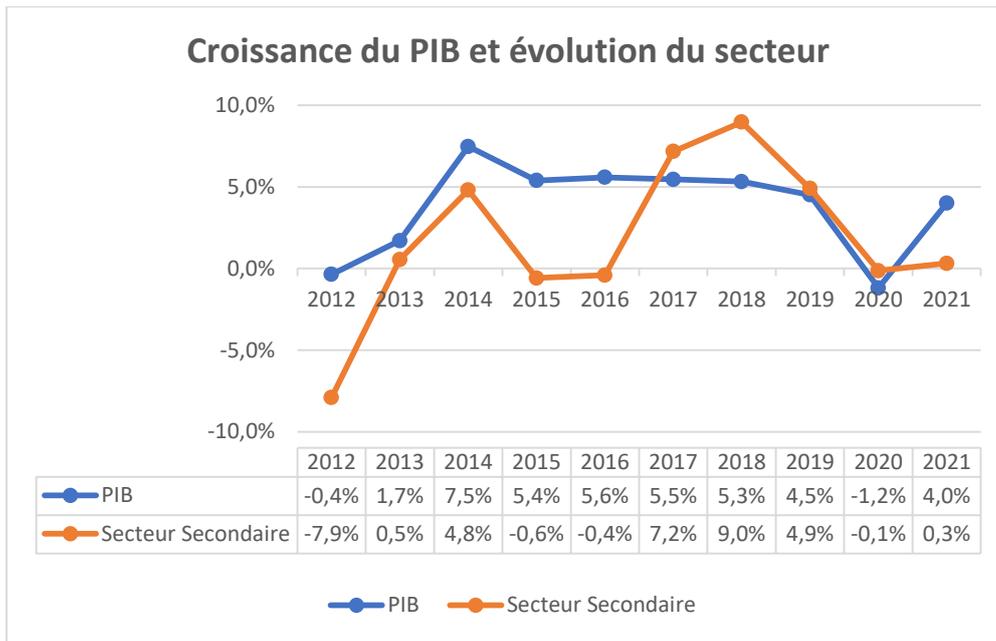
Source : INSTAT, Comptes nationaux 2012-2021

La répartition du PIB entre les différents secteurs de l'économie, montre que le secteur primaire occupe la part la plus importante, qui est passée de 41% à 39% du PIB entre 2012 et 2021.

Le deuxième secteur, en poids relatif, le plus important, reste le secteur des services (essentiellement le commerce et l'administration publique) avec une part variant autour de 38% du PIB sur la période 2012-2021, avec une nette tendance à la baisse depuis 2015.

La portion congrue de l'activité économique revient au secteur secondaire (où se trouve la production industrielle pour l'essentiel). Cette part qui plafonne autour de 20%, depuis 2012, traduit toute la difficulté de faire aboutir les différentes politiques et stratégies visant l'amorce d'un véritable développement industriel. Cette part est orientée vers la hausse depuis 2016.

Graphique 1 : Croissance économique et croissance du secteur secondaire



Source : INSTAT, Comptes nationaux 2012-2021

L'examen du taux de croissance du secteur secondaire et du taux de croissance du PIB, sur la période 2012-2021, montre à souhait, qu'en raison de sa part très faible, l'évolution des deux secteurs peut même être contracyclique. Ainsi, sur la période 2015-2018, alors que le secteur secondaire (phénomène essentiellement dû aux exportations d'or) enregistrait, une forte croissance (9% en 2018), la croissance économique mesurée par le PIB marquait même une baisse de son rythme de croissance.

L'évolution du PIB à prix constant, de l'année précédente, est caractérisée par une baisse tendancielle de son taux de croissance entre 2014 et 2019. Cette baisse s'est accélérée en 2020 (taux de -1,2%) avant d'enregistrer une hausse de 4% en 2021.

La structure des branches du secteur secondaire (le tissu industriel) se présente ainsi :

- la branche Métallurgie et Fonderie domine largement le secteur avec une part qui tourne autour de 40% sur la période 2012-2021, essentiellement dû à la contribution de l'or. La branche a occupé 51% du secteur secondaire en 2013 et 45% en 2021.

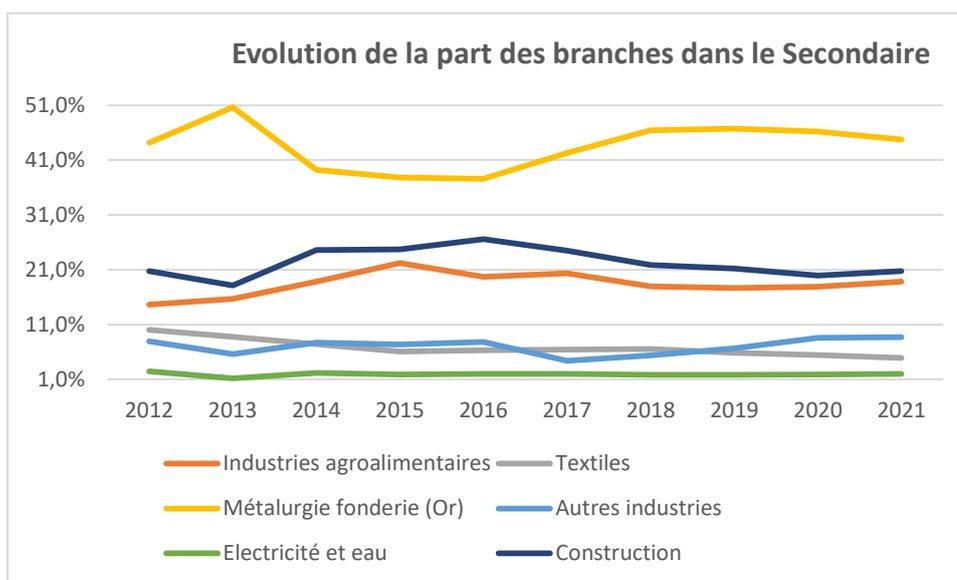
- la branche Construction représente 20% du PIB du secteur secondaire entre 2012 et 2021.

Industries Agroalimentaire ;

- la branche Electricité et eau qui a occupé un rang modeste en 2012, enregistre une part de plus en plus importante depuis 2016 suite à des investissements plus importants, dans la branche ;

- la branche Textile qui a représenté entre 15-16% du secteur entre 2012 et 2018, enregistre une part de plus en plus faible ;

Graphique 2 : Evolution des parts des différentes branches dans le PIB du Secteur Secondaire



Source : INSTAT, Comptes nationaux 2012-2021, PIB à prix constant de l'année précédente

La stratégie de développement d'une industrie malienne compétitive est articulée autour de deux axes : la diversification et l'intégration de la production minière à l'économie d'une part, et la promotion d'industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur du pays, d'autre part.

II. CONCEPTS ET DEFINITIONS

A. Concepts

Les concepts utilisés sont ceux de la Comptabilité Nationale sur lesquels se fonde l'Institut National de la Statistique pour construire les agrégats macroéconomiques. Il s'agit, en particulier du Système Comptable des Nations Unies (SCN).

Sous ces concepts l'investissement s'entend comme la variation de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), y compris éventuellement, la Variation des Stocks.

Les Comptes Nationaux distinguent l'investissement public (FBCF publique) de l'investissement privé (FBCF privée). Malheureusement les données ne distinguent pas au niveau de l'investissement privé, celui des entreprises de celui des ménages quoique ce dernier soit réputé beaucoup plus faible.

En toute rigueur, l'investissement est l'accroissement du Capital en une année (I). Le lien entre investissement et Formation Brute de Capital Fixe (FBCF - Kf) se présente ainsi qu'il suit :

$$K_f = (1-d) K_t + I + S$$

- Où,
- Kf est la Formation Brute de Capital Fixe, en début de l'année suivante ;
 - d est le taux de dépréciation du Capital ;
 - Kt est la Formation Brute de Capital Fixe en début de l'année en cours ;
 - I est l'investissement de l'année courante, c'est l'accroissement net du Capital dans l'année ;
 - S est la variation de stocks, constitue entre deux périodes les produits qui n'ont pas été utilisés dans les opérations du système économique (Production, Consommation, Investissement, Echanges avec le Reste du Monde).

Les comptes nationaux ne fournissent pas la grandeur "d", le taux de dépréciation du Capital encore moins la grandeur "I" qui est l'investissement au sens économique strict.

C'est pourquoi l'étude utilisera à la place de l'investissement "I", la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF). Cet usage est très courant dans les études économiques.

L'investissement industriel dont il s'agit, n'est pas un échantillonnage. C'est une grandeur macroéconomique, physique, essentielle, établit par l'INSTAT, à partir des déclarations de bilans des entreprises industrielles. C'est une variable qui est utilisée pour la détermination du PIB potentiel, de la mesure de l'intensité du capital, et de la trajectoire de la croissance économique à long terme. C'est donc une grandeur physique mesurable. Elle sert également dans les comparaisons internationales pour les données statistiques (Statistiques Financières Internationales -SFI) publiées par le Fonds Monétaire Internationale.

Il existe d'autres notions d'investissement qui ne seront pas utilisées dans le cadre de cette étude, bien que correspondant à des concepts macroéconomiques pertinents.

Il s'agit par exemple de la notion d'Investissements Etrangers Directs (IDE). Ce sont des flux financiers venant d'investisseurs étrangers, saisis à travers la Balance des Paiements pour la création ou le contrôle de sociétés de droit malien. La partie qui concerne le champ de l'étude est captée par les comptes nationaux dans le tissu industriel.

L'autre partie des IDE concernent des sociétés de services ou d'assistance technique qui entrent dans le champ de la comptabilité nationale mais ne relèvent pas du secteur industriel.

Au niveau national, certaines sociétés désignent par investissement, leurs ressources utilisées pour prendre le contrôle d'autres sociétés concurrentes ou complémentaires. De leur point de vue, il s'agit de ressources immobilisées (à travers l'achat d'actions ou la prise de participation directe au capital) ayant le caractère d'investissement à moyen ou long terme et figurant dans leur bilan comme tel. Il s'agit certes d'immobilisation, car la société ne peut pas se départir de ces actifs sans perdre le contrôle des entités ciblées, ce qui peut compromettre son développement. Toutefois, ces immobilisations ne sont pas comptabilisées dans la FBCF.

L'achat de titres (action ou obligation) sur le marché financier sous-régional est également appelé investissement. Ces achats contribuent à rentabiliser une épargne financière détenue par les Banques, les entreprises ou certains particuliers. Ces derniers doivent, toutefois, dans le contexte de l'UEMOA, recourir à d'autres acteurs d'intermédiation financière tels que les SGI ou les Banques, pour accéder au marché financier.

B. Définitions

En matière de Comptabilité Nationale, les données sont calculées par produit, agrégées par branche et les branches sont agrégées par secteur. Les informations sont ainsi compilées selon trois secteurs qui sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

1. Le secteur primaire

Le secteur primaire regroupe les branches suivantes : (i) Agriculture vivrière ; (ii) Agriculture d'exportation ; (iii) Elevage et chasse ; (iv) Exploitation forestière et cueillette ; (v) Pêche ; (vi) Activités extractives.

On remarquera que l'activité extractive elle-même relève du secteur primaire. Il s'agit par exemple de l'exploitation des carrières et l'extraction de la terre contenant l'or de la mine.

2. Le secteur secondaire

Ce secteur représente le champ de l'étude.

Le secteur secondaire, par définition le véritable secteur industriel, est composé des branches suivantes :

- Industries agroalimentaires ;
- Textiles ;
- Métallurgie fonderie (Or) ;
- Autres industries ;
- Electricité et eau ;
- Construction encore désignée BTP.

Le secteur secondaire, ainsi défini, couvre entièrement le tissu industriel, c'est-à-dire l'ensemble des unités industrielles en activité dans le pays.

3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire, essentiellement concerné par les prestations de services regroupe les branches suivantes : (i) Commerce ; (ii) Hôtellerie et restauration ; (iii) Transports et communications ; (iv) Activités financières ; (v) Activités de services aux entreprises ; (vi) Activité d'administration publique ; (vii) Autres Services.

On notera que la branche commerce, relative aux prestations de services, produit les marges commerciales et la branche Hôtellerie et restauration (tourisme) produit des nuitées et des repas consommés lors de visites touristiques et des séjours dans les hôtels. Parler d'industrie touristique au sens du Système de Comptabilité Nationale (SCN toute version) est donc un abus de langage.

4. Le tissu industriel

Le tissu industriel s'entend comme l'ensemble des unités industrielles opérant sur le territoire national, ainsi que les relations qu'elles entretiennent.

Un tissu industriel efficace est marqué par la facilité d'intégration de nouvelles unités et la dépendance des unités les unes par rapport aux autres. Le développement autocentré du tissu industriel permet de réduire l'impact des chocs économiques exogènes.

5. L'impact sur le développement du tissu industriel

Une étude d'impact économique sur le tissu industriel a pour objectif d'estimer l'ampleur de la croissance et de l'emploi **supplémentaires** ainsi créés par l'effort d'investissement. Cette étude d'impact cherche donc à répondre à la question suivante : de combien l'activité économique (emploi et croissance) de court terme (au niveau de l'industrie) a augmenté au plan national, du fait des investissements identifiés dans les secteurs (y compris dans l'industrie) ?

Ceci amène à distinguer l'investissement opéré dans le secteur industriel de celui réalisé dans le secteur non industriel.

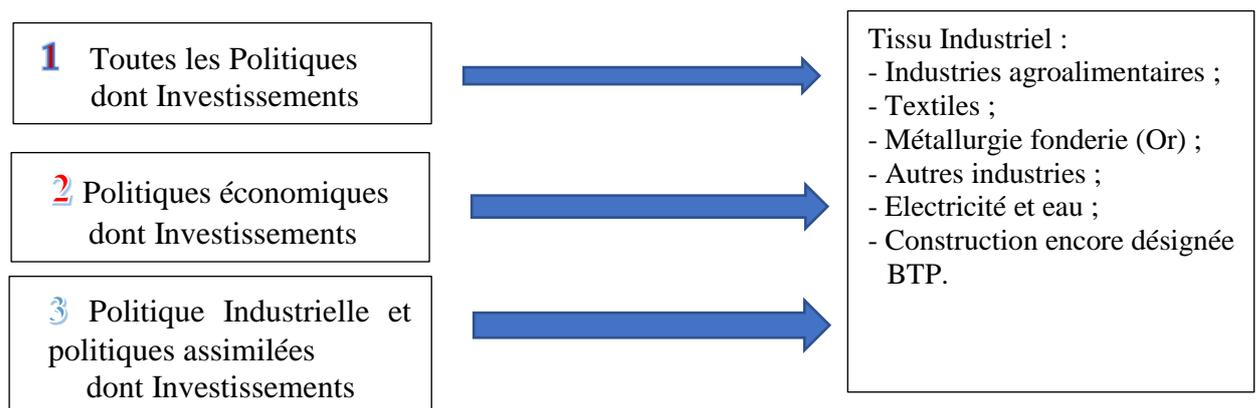
Cette distinction a pour corolaire d'évaluer chaque type d'investissement et d'en mesurer l'impact sur le tissu industriel.

Il convient de noter que l'investissement n'existe pas ex nihilo. Il est toujours associé à une stratégie qui dérive d'une politique.

Quand cette hiérarchie n'est pas respectée, on assiste à une succession d'actions désordonnées, à laquelle, il est difficile de trouver une cohérence quelconque.

Il semble donc logique, pour les besoins de cette étude, de privilégier les politiques publiques du domaine économique par rapport aux autres politiques publiques.

Il est clair toute politique a un impact plus ou moins important sur le tissu industriel.



Ainsi, selon ce schéma, le groupe 1 représente-t-il l'ensemble des politiques de l'Etat tout secteur confondu.

A cet égard, on peut noter que la politique sportive ou la politique judiciaire peut avoir un effet plus ou moins important sur le tissu industriel :

- la politique sportive peut induire des investissements non négligeables dans la construction de stades et d'infrastructures sportives. Ces investissements feront appel à des matériaux de construction dont le fer et le ciment qui, s'ils sont produits par les unités industrielles locales entraineront une production accrue de la branche BTP (appartenant au secteur industriel) et peut être une extension des unités existantes ou la création de nouvelles unités et un développement de l'emploi ;
- la politique judiciaire pourrait avoir un certain impact sur le développement industriel. On peut concevoir une politique judiciaire comprenant une réforme du code pénal incluant des mesures de protection des couches vulnérables (femmes, enfants et handicapés), incluant un important volet d'investissement. Le volet investissement pourra concerner la construction de nouvelles maisons d'arrêt et/de détention ainsi que de nouveaux tribunaux ou de nouveaux commissariats de police. Ces investissements vont solliciter la branche BTP (ciment et fer). Cela induira un surplus d'activité au niveau de ces unités industrielles, d'emploi, d'extension d'usine et peut être de nouvelles créations.

En ce qui concerne la politique sportive, l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2002) en 2002, n'a pas profité à l'industrie nationale. En effet, la réalisation de l'évènement a demandé la construction et la réhabilitation de nombreux stades, ainsi que la construction de village CAN dans différentes villes. Cet effort d'investissement s'est traduit par une importation massive de matériaux de construction (ciment, fer et bitume) dont n'a pas profité l'industrie nationale. De plus les matériaux importés, à l'occasion, étaient entièrement exonérés de droits et taxes au cordon douanier, entraînant des pertes fiscales énormes.

Le groupe 2 du schéma indique les politiques du domaine économique dont les investissements sont plus proches d'avoir un effet plus direct sur le secteur industriel. On peut retrouver dans ce groupe les politiques agricoles et les différentes politiques de filière. Le concept développé pour ce type de politiques est l'agriculture comme base du développement industriel. Cet objectif tel que formulé a retenu dans toutes les politiques et stratégies de développement que le Mali a connu.

Le groupe 3 résume les politiques industrielles menées dans les différentes branches du secteur secondaire, y compris l'ensemble des missions exercées par le ministère chargé de l'industrie. Les politiques industrielles quand elles ont une composante investissement

contribue directement à la création ou à l'extension d'unités industrielles. Ces politiques sont les plus à même d'avoir un impact sur le développement du tissu industriel.

III. METHODOLOGIE

La méthodologie a consisté en six (6) phases :

A. Rencontre avec le commanditaire

La rencontre avec l'Observatoire National de l'Industrie a permis de préciser et de valider les conditions du déroulement de l'étude. La signature du contrat de travail *et la formulation d'une lettre d'introduction de Monsieur le Ministre, auprès des industries, en bonne et due forme, ont permis de démarrer l'enquête.*

B. Recueil des données

Les données sont recueillies à partir des comptes économiques nationaux élaborés par l'Institut National de la Statistique (Instat).

C. Documentation

Revue documentaire et analyse de toutes les politiques, stratégies et programmes d'industrialisation au Mali ; identification des faiblesses et forces.

D. Approche

L'approche adoptée pour la réalisation de cette étude s'appuie sur l'examen des politiques et des stratégies (de préférence liées au domaine économique).

Bien qu'il n'y ait pas unanimité sur la définition de ces concepts, il convient de clarifier ces notions.

La politique c'est une idée, un concept que l'on veut mettre en œuvre (exemple une politique de naissance ou une politique industrielle).

La stratégie est l'ensemble des voies et moyens que l'on utilisera pour parvenir à ces fins.

La stratégie consiste à la définition d'actions cohérentes intervenant, selon une logique séquentielle, pour réaliser ou pour atteindre un ou des objectifs (de politique). Elle se traduit

ensuite, au niveau opérationnel en plans d'actions par domaines et par périodes, y compris éventuellement des plans alternatifs utilisables, en cas d'évènements changeant fortement la situation

La stratégie est la voie poursuivie pour atteindre les objectifs que vise la politique. C'est une interprétation plus concise de la politique.

Cette vision est celle retenue dans le CREDD (axes stratégiques), et plus généralement dans les administrations chargées de la planification économique, au Mali.

L'exercice consiste donc à examiner l'ensemble des politiques (dans le domaine économique) et d'évaluer leurs effets sur le développement du tissu industriel.

Pour rappel, une politique se compose, avec plus ou moins de détails, des éléments suivants :

- un ou plusieurs objectifs ;
- une ou plusieurs stratégies pour atteindre chaque objectif ;
- un plan d'action mettant en œuvre les stratégies ;
- un programme d'investissement pour la réalisation du plan d'actions ;
- un train de mesures de réforme de l'environnement institutionnel (cadre juridique, contexte macroéconomique, surtout quand il s'agit de filières ou de secteurs).

L'analyse globale des documents (recueil des données, documentation), doit conduire à la rédaction de rapport provisoire.

E. Validation

Cette étape est de la responsabilité du Comité Scientifique de l'Observatoire National de l'Industrie qui examinera le du Rapport provisoire.

F. Rapport

Rédaction et remise du rapport définitif après commentaires du Comité Scientifique.

IV. INVENTAIRES DES POLITIQUES ET STRATEGIES EN FAVEUR DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS AU MALI

Les politiques et les stratégies en faveur de la promotion des investissements au Mali, restent tributaires de l'esprit des réformes macro-économiques qui ont été mises en œuvre de 1980 à 2020. En effet, ces politiques, pour leur grande part, ont concerné le cadre réglementaire et l'aide à la création d'entreprises. Elles ont également été pénalisées par la priorité (en ligne avec les objectifs de la gestion macro-économique) accordée aux secteurs sociaux et aux infrastructures, en termes de politique d'investissement.

Ces politiques et stratégies, pour leur plus grande part, ont atteint leur terme, sans avoir été, dans beaucoup de cas, évaluées ou reformulées.

Ceci laisse penser que la politique d'investissement (prioritairement du secteur privé), sauf en ce qui concerne les secteurs sociaux, dans lesquels un appui massif des bailleurs de fonds, ne fournit plus de visibilité en termes d'objectifs et de stratégies.

En outre, ces politiques s'intéressent en général à l'organisation des acteurs du secteur industriel et des filières agricoles, au renforcement de la capacité technique de ces acteurs et dans plusieurs cas, elles sont orientées vers l'exportation de produits bruts (produits du cru), non transformés (viande, sésame, karité, coton, etc.).

Par ailleurs, il faut s'inquiéter, du fait que ces politiques ne contiennent aucun volet investissement (à l'exception de la branche électricité).

Tableau 1 : Inventaire des Politiques et des Stratégies en faveur de la promotion des investissements

Rubriques	Période couverte	Objectifs visés
A. Les Politiques		
1.-Politique de Développement Industriel	2010-2012	*faciliter la création de nouvelles entreprises industrielles ;
		*améliorer la compétitivité des entreprises industrielles existantes ;
		*améliorer l'environnement des entreprises industrielles.

2.-Politique énergétique	2005-2015	* assurer l'accès du plus grand nombre de la population du pays à l'énergie en quantité et à moindre coût ;
		*valoriser le potentiel en ressources énergétiques nationales ;
		*protéger et préserver les ressources existantes en combustibles ligneux ;
		*libéraliser le secteur en mobilisant davantage les initiatives des collectivités décentralisées et les capitaux privés ;
		*adapter les institutions aux exigences du secteur de l'énergie, à travers le renforcement des capacités d'orientation et de contrôle stratégique de l'Etat.
3.-Politique Nationale de Développement du secteur de l'Artisanat	2014-2018	*promouvoir le développement du secteur de l'Artisanat par l'exploitation de ses potentialités, en vue de créer des emplois durables et d'accroître les revenus afin de contribuer à la réduction de la pauvreté
4.-Politique Nationale de Promotion des Investissements au Mali - PNPI	2017-2019	*promouvoir les investissements dans les secteurs porteurs, ainsi que dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
		*renforcer les institutions chargées de la promotion des investissements et développer une meilleure synergie entre ces institutions et les départements sectoriels ;
		*intégrer la dimension régionale dans la promotion des investissements ;
		*promouvoir davantage le développement des investissements nationaux ;
		*utiliser le Partenariat Public-Privé pour favoriser l'investissement dans certains secteurs ;
		*mettre en œuvre, lorsqu'elles sont pertinentes, les meilleures pratiques en matière de promotion des investissements dans le Monde.
5.-Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture au Mali (PNDPA)	2012-2016	*promouvoir et mettre en œuvre le développement institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs publics et privés du sous-secteur afin de relever les grands défis de développement ;
		*promouvoir et mettre en œuvre la sécurisation des exploitants du sous-secteur, en améliorant leurs revenus ainsi que leurs conditions de vie notamment en communauté de pêche ;

		<p>*promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles du pays ;</p> <p>*promouvoir et mettre en œuvre l'amélioration des relations de coopération transfrontalière, sous régionale, régionale et internationale dans les problématiques de gestion et l'accès aux ressources et aux marchés.</p>
6.-Politique Nationale de la Qualité	2015-2017	*établir un cadre pour le développement et le fonctionnement d'une Infrastructure Nationale de la Qualité pertinente, efficace et efficiente afin de faciliter l'intégration du Mali dans le commerce régional et international, protéger le consommateur et l'environnement et promouvoir un développement économique durable
7.-Politique Nationale de Développement de la Microfinance	2016-2020	<p>* assainir le secteur et professionnaliser les SFD ;</p> <p>* protéger les intérêts des clients et adapter l'offre à la demande des populations ;</p> <p>* améliorer le cadre institutionnel du dispositif en charge de l'encadrement du secteur (CCS/SFD, CPA/SFD, APSFD-MALI).</p>

Rubriques	Période Couverte	Objectifs visés
B. Les stratégies		
1.-Stratégie pour le Développement du Secteur Agroalimentaire	2012-2021	*contribuer à l'augmentation de la richesse nationale et d'assurer la sécurité alimentaire.
2.-Stratégie Sectorielle de Développement de la Gomme arabique	2011-2016	*assurer la préservation du potentiel forestier de la gomme ;
		*favoriser le développement de l'interprofession de la filière ;
		*améliorer l'accès aux informations des marchés internationaux et la promotion des produits ;
		*augmenter le volume de production tout en préservant la qualité du produit et de son emballage ;
		*développer les capacités de stockage et de transport ;
		*renforcer le cadre de financement des acteurs de la filière.
3.-Stratégie Sectorielle de Développement de la Filière Sésame	2006-2011	*assurer la préservation du potentiel forestier du sésame.
		*organiser et bien structurer la filière ;
		*informer les acteurs et promouvoir les facteurs clés pour l'accès aux marchés internationaux ;
		*produire de la qualité et accroître la valeur ajoutée des produits exportables ;
		*améliorer le conditionnement des produits, les infrastructures de stockage et la logistique de transport ;
		*faciliter l'accès au financement des acteurs de la filière et améliorer les services rendus par les intervenants ;

Rubriques	Période Couverte	Objectifs visés
4.-Stratégie Sectorielle de Développement de la Filière Karité	2012-2017	*faciliter l'accès au financement des acteurs de la filière et améliorer les services rendus par les intervenants ;
		*organiser et bien structurer la filière ;
		*informer les acteurs et promouvoir les facteurs clés pour l'accès aux marchés internationaux ;
		*produire de la qualité et accroître la valeur ajoutée des produits exportables ;
		*améliorer le conditionnement des produits, les infrastructures de stockage et la logistique de transport ;
		*assurer la préservation du potentiel forestier du karité.
5.-Stratégie de Développement du Tourisme	2009-2016	*préserver et restaurer des sites touristiques ;
		*accroître les dépenses touristiques au Mali par l'augmentation du nombre d'arrivées internationales et par l'augmentation du poids relatif des segments de clientèle les plus rémunérateurs.
		*développer l'offre hôtelière ;
		*diversifier le produit touristique malien.
6.-Loi d'Orientation du Secteur Privé	2011	*instaurer un environnement des affaires plus propice au développement des activités économiques sociales et culturelles, plus particulièrement dans les filières prioritaires ;
		*œuvrer à l'émergence de grappes industrielles compétitives, bâties sur des filières porteuses d'avantages compétitifs pour le Mali ;
		*développer des entreprises nationales capables d'être compétitives et de créer de la richesse dans les filières cibles, notamment les petites et moyennes industries ;
		*valoriser la production nationale par l'orientation de la consommation intérieure vers cette production ;

Rubriques	Période Couverte	Objectifs visés
		*favoriser la migration rapide du secteur informel vers le secteur moderne structuré.
<p>7. Loi portant Code des investissements</p>	<p>2012</p>	<p>*la création, l'extension, la diversification, la modernisation des infrastructures industrielles et agro-sylvo-pastorales, de prestations de services et de l'artisanat ;</p> <p>*l'incitation à investir dans les industries exportatrices et dans les secteurs économiques valorisant les matières premières et autres produits locaux.</p> <p>*la mobilisation de l'épargne nationale et l'attraction des capitaux étrangers ;</p> <p>*la création des emplois, la formation des cadres et d'une main-d'œuvre qualifiée ;</p> <p>*la valorisation des matières premières locales ;</p> <p>*la promotion des exportations ;</p>
<p>8.-Programme de développement à l'exportation de la viande du Mali</p>	<p>2018-2022</p>	<p>*appuyer l'organisation des éleveurs de bétail ;</p> <p>*appuyer l'amélioration de la santé et de la production du bétail ;</p> <p>*appuyer la transformation du bétail en viande et sa commercialisation ;</p> <p>*appuyer l'apprentissage et le perfectionnement du personnel au développement de l'exportation de la viande au Mali ;</p> <p>*appuyer l'opérationnalisation du programme de développement à l'exportation de la viande du Mali.</p>
<p>9.-Stratégie Nationale de Développement de la Propriété Intellectuelle (SNDPI)</p>	<p>2014</p>	<p>*renforcer le cadre juridique et institutionnel ;</p> <p>*renforcer les capacités humaines, matérielles et financières des structures en charge de la gestion et de la promotion de la propriété intellectuelle ;</p>

Rubriques	Période Couverte	Objectifs visés
		*renforcer les capacités d'innovations technologiques des structures de recherche-développement ; *la promotion de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle.
10.-Plan Stratégique et Opérationnel des réformes du climat des affaires	2016-2018	*assurer l'amélioration continue de l'environnement des affaires par l'amélioration du rang du Mali dans le classement de « Doing Business » *améliorer le niveau d'autres indicateurs de performance du climat des affaires.
11.-Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles « Phase de Relance 2017-2019	2017-2019	*renforcement des capacités des services d'appui à l'industrie. *renforcement des capacités institutionnelles ; *restructuration et mise à niveau des entreprises industrielles ;

V. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DES STRATEGIES

A. Etat de mise en œuvre des Politiques

La revue de l'état de mise en œuvre des politiques et stratégies se limitera à celles qui ont un impact direct sur l'investissement ou le secteur industriel. Comme déjà indiqué, seules les politiques liées au domaine économique et celles concernant l'industrie doivent être retenues pour appréciation. Les politiques et stratégies concernant les autres secteurs n'ont qu'un effet, très tenu, sur le secteur industriel, bien que dans une économie tous les secteurs sont plus ou moins liés.

L'état de mise en œuvre des politiques et des stratégies se retrouve dans les conclusions des Conseils d'Administration, des Comités de Pilotage des organismes chargés de la mise en œuvre de ces politiques ainsi que dans les rapports d'activités de certaines administrations.

La situation est décrite selon les activités et les statistiques compilées par les services.

Il s'agit de faire ressortir l'état de mise en œuvre des politiques et des stratégies décrites dans le chapitre précédent, qui se confond avec l'activité des services de l'administration et l'exercice de leurs missions, dans la contribution à l'accroissement des investissements, à la consolidation des investissements, en particulier des investissements industriels.

Les politiques et stratégies trouvent leur source dans les axes stratégiques du CREDD.

Elles contribuent à la réalisation des objectifs de l'Axe Stratégique 3 du CREDD (2019-2023) : « Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie » à travers son objectif global 3.3: « Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois » et particulièrement à travers l'objectif spécifique 3.3.2 : « Développer des industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur ». L'objectif global contient un autre plus spécifique 3.3.3 : "Développer les autres secteurs porteurs de croissance".

Aucune politique n'a un objectif chiffré.

1. La Politique de Développement Industriel

Dans le domaine du développement industriel, il y a eu un renforcement du parc industriel à travers les réalisations portant entre autres sur : (i) le suivi de trois-cent-quatre-vingt-dix-huit (398) entreprises industrielles ; (ii) le suivi de soixante-treize (73) projets industriels et la réalisation de quinze (15) projets industriels pour un investissement total de 10,07 milliards de FCFA et quatre-cent-quarante-cinq (445) emplois créés; (iii) le contrôle des engagements de 45 entreprises agréées au Code des Investissements ; (iv) l'agrément au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO de quinze (15) produits industriels de quatre (04) entreprises ; (v) l'émission de sept-cent-quarante-deux (742) certificats d'origine délivrés dans le cadre de l'exportation des produits industriels agréés dans l'espace communautaire (UEMOA, CEDEAO) pour une valeur de 26,3 milliards de FCFA en 2020, contre cinq-cent-quatre-vingt-seize (596) certificats d'origine et une valeur totale de 26,6 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 11,15%.

Le CERFITEX, au cours de l'année 2020 a réalisé l'étude et la conception du projet d'aménagement de la voie principale, des travaux de rénovation des bâtiments HB2 et HC2 ; et la construction de quatre 04 salles de classe.

Dans le domaine de la normalisation et la promotion de la qualité, on note l'élaboration de cinq (05) avant-projets de Normes maliennes et six (06) avant-projets d'Arrêtés interministériels portant application obligatoire des Normes maliennes sur les Armatures pour Béton Armés, les Ciments Courants et les Huiles Alimentaires.

La promotion de la création d'un cadre favorable à la protection et à la promotion de la propriété industrielle a été réalisée à travers l'enregistrement de : (i) 158 demandes de titres de propriété industrielle contre 166 demandes par rapport à 2019, soit une légère diminution ; (ii) Six (06) Brevets d'invention ; (iii) quatre-vingt-quatre (84) Marques de produit ou de services ; (iv) dix (10) Dessins et modèles industriels et (v) cinquante-huit (58) Noms commerciaux.

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, on note : (i) le Renforcement de capacités du personnel de Six (6) Entreprises diagnostiquées sur 06 Thèmes animés ; (ii) l'acquisition d'Equipements de Production à trois (3) Entreprises diagnostiquées et des Services d'Appui Conseil du Secteur de l'Industrie et (iii) l'accompagnement dans la mise en œuvre des plans de restructuration et de mise à niveau de quatre (04) entreprises diagnostiquées notamment : Atelier de Tournage et de Chaudronnerie (ATC- SA), Société Africaine de Peinture et de Colorants (SAPEC), Canadian Bottling Company et General Computech toutes à Bamako.

En matière de promotion de la consommation intérieure des produits locaux transformés, le Centre de Développement du secteur agro-alimentaire a réalisé une formation au profit de 25 participants sur les capacités des Promoteurs des Micros Petites et Moyennes Entreprises MPME afin de maîtriser les techniques d'élaboration d'un Plan d'affaires ou « business plan » et l'étude de faisabilité sur la création d'un centre incubateur dans le domaine agroalimentaire à Ségou.

2. La Politique énergétique nationale (PEN) 2005-2015

Aussi étonnant que cela puisse paraître, le secteur de la production manufacturière et de la transformation des matières premières n'est pas une priorité expressément inscrite dans la politique énergétique.

Il convient de noter que la production énergétique elle-même fait partie du secteur industriel.

Il est reconnu que l'industrie manufacturière est l'une des branches qui ne peut se développer sans énergie.

Selon les données qui ont fondé la politique énergétique nationale, le classement des grands secteurs prioritaires dans la distribution de l'énergie au Mali, se présente comme suit dans l'ordre décroissant de leur importance dans la consommation :

- Ménages, environ 86% ; dont 23% et 77% respectivement pour les ménages urbains et ruraux ;
- Transport, près de 10%, dont 88% et 9% respectivement pour les transports routiers et aériens ;
- Industries, environ 3%, dont la moitié est constituée de la consommation des industries extractives ;
- Agriculture, moins de 1%.

Ceci explique pourquoi l'industrie n'est pas une priorité, car la politique nationale reconduit les tendances du passé.

Une différence importante est à noter : l'énergie est une consommation finale pour les ménages et une consommation intermédiaire pour l'industrie.

La consommation finale est pour le confort des ménages, alors que pour le secteur industriel, il s'agit d'un facteur de croissance.

Il sera difficile d'envisager un quelconque développement de l'industrie sans remettre en cause la politique énergétique nationale actuelle et la manière dont elle est mise en œuvre, en ramenant le développement industriel au centre des priorités.

3. La Politique nationale de développement du secteur de l'Artisanat 2014-2018

La politique nationale de développement du secteur de l'artisanat a couvert la période 2014-2018, autant comprendre qu'après l'année 2018, la politique du secteur ne s'inscrit plus dans des objectifs explicitement affichés.

Il y a une absence de visibilité, après 2018.

On peut également noter que cette politique n'a pas fait l'objet d'évaluation.

Les activités réalisées au cours de l'année 2020 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies dans les domaines de l'artisanat et du tourisme.

Le secteur contribue aussi à l'atteinte des objectifs de l'Axe Stratégique 3 du CREDD (2019-2023): « Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie » à travers son objectif global 3.3 : « Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois » et particulièrement à travers l'objectif spécifique 3.3.3 : « Développer les autres secteurs porteurs de croissance ».

La mise en œuvre du plan d'action de la Politique de Développement du Secteur de l'Artisanat, au titre de l'année 2020, s'est déroulée dans les conditions socioéconomiques et politico sécuritaires difficiles depuis 2012. De plus, l'avènement pandémie mondiale coronavirus (COVID 19) a porté un coup dur au secteur de l'artisanat.

Au titre de l'amélioration de l'environnement institutionnel, règlementaire et organisationnel du secteur, les efforts ont été focalisés autour de : (i) la sensibilisation, l'organisation de plans de riposte contre la COVID -19 par le biais de programme d'aide d'urgence et des activités pouvant engendrer la résilience ; (ii) la poursuite de la vulgarisation du Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA par les structures faitières et les Organisations Professionnelles du secteur de l'Artisanat ; (iii) la poursuite du renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'artisanat ; (iv) la participation des artisans à la deuxième édition du Salon Internationale de l'Artisanat de Dakar (SIAD).

On note également, la poursuite des travaux de construction du village artisanal de Koulikoro avec un état de réalisation de l'ordre de 78% pour un délai consommé de 106,30% soit 23 jours de retard ; la construction du siège de l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers du Mali (travaux de finition et d'équipement), les travaux sont à 94% d'exécution ; et les travaux de construction du Centre de Développement de l'Artisanat Textile (niveau d'exécution physique des travaux 24,97% avec un délai consommé de 38,88%).

Tableau 2 : Evolution des indicateurs de l'Artisanat

Indicateurs	Source	2018	2019	2020
Taux d'augmentation des certificats d'origine délivrés (%)	DNA	47,0	49,3	45,8
Nombre d'artisans inscrits dans le répertoire des métiers	APCMM	58 875	61 735	65 485
Nombre d'artisans « textile » formés	CDAT	110	16	15
Nombre de visite des sites web	APCMM	497 416	182 566	398 015

Indicateurs		Source	2018	2019	2020
(SIRA-ML, APCMM) et des services					
Valeur des exportations et des ventes de produits artisanaux (en millions de FCFA)	Afrique	DNA	4 737	5 262	2 584
	Europe	DNA	1 082	1 191	1 036
	Amérique	DNA	224	246	307
	Asie	DNA	268	295	360
	Total	DNA	6 359	6 994	4 287

Source : Rapport 2020 DNA/APCMM/CDAT

Concernant les artisans inscrits dans le répertoire, leur nombre est passé de 58 875 en 2018 à 65 485 en 2020, soit un taux de progression de 11,2%, en 3 années. L'emploi représenté par les inscrits a cru en de 3,6% par an.

Le nombre d'artisans ayant reçu la formation dans le domaine du « textile » est en baisse constante, en passant de 110 en 2018 à 16 en 2019 puis à 15 en 2020. On note la présence de quinze (15) femmes (8 en teintures et 7 en tissage) et deux hommes en tissage.

La part de cette branche dans le PIB a été de 0,9‰ en 2018 et 0,6‰ en 2020, traduisant l'effet de la crise de la Covid 19.

L'effectif formé dans le domaine "textile", de loin le domaine le plus important de l'artisanat, a été, à fin 2020 de 0,2% des artisans inscrits. Ceci largement insuffisant pour atteindre la masse critique (60%) nécessaire à la progression significative du secteur.

4. La Promotion des Investissements

Les activités réalisées s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions des politiques, stratégies, programmes et projets de promotion des investissements : le plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires, la loi portant code des investissements, la loi d'orientation du secteur privé, la politique nationale de développement de la microfinance, de la politique nationale de promotion des investissements au Mali.

Plus de 15 000 usagers ont été reçus pour la création d'entreprises, les demandes d'autorisation d'exercice, l'agrément au Code des Investissements et les informations diverses.

Le Guichet Unique a enregistré 14 868 entreprises dont 77% sont des entreprises individuelles, 19% des sociétés et 1% des G.I.E. On constate une diminution de 11% des entreprises créées par rapport à 2019 mais un doublement par rapport à 2014. Il en est de même du nombre d'emplois supposés créés et du nombre de projets agréés au code des investissements respectivement de -31% et -37% par rapport à l'année 2019. Ces baisses s'expliquent par l'instabilité de l'environnement économique par la situation sanitaire de la pandémie COVID19.

L'amélioration des services du Guichet Unique et la performance à la suite de la réorganisation des équipes et du processus a conforté l'atteinte des résultats au niveau des enregistrements, décisions et la valeur des intentions d'investissement.

5. Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2012-2016)

Le projet au-delà de ses objectifs spécifiques a été mis en œuvre selon cinq axes stratégiques qui sont :

- l'Axe stratégique I : Aménagements des pêcheries et le développement de l'aquaculture sous toutes ses formes ;

En moyenne 42 plans d'eau ont été aménagés avec une superficie moyenne de 106 ha. Les récoltes réalisées sur la période ont été de 33 tonnes de poissons par an.

- l'Axe stratégique II : Valorisation de la production nationale des produits de pêche et d'aquaculture ;

Les techniques de séchages et fumage ont été vulgarisées et ont permis d'exporter en moyenne 1450 de poisson fumé, 1131 tonnes de poisson séché et 3413 tonnes de poisson frais, sur la période.

- l'Axe stratégique III : Appui institutionnel aux différents acteurs ;

De nombreux appuis institutionnels ont été déployés auprès des principaux acteurs de la filière :

* appropriation des mécanismes de fonctionnement des différents programmes en cours dont le Programme de Développement intégré dans le bassin de Sélingué (PDIBS), l'Agence de promotion de l'emploi des jeunes (APEJ) et la Direction Nationale de la Pêche à travers le programme national d'empoissonnement ;

* la dotation des organisations socioprofessionnelles de la pêche de la commune d'Alafia dans la région de Tombouctou en filets et en pirogues ;

* la dotation des pisciculteurs de la région de Kayes en aliment poisson et en alevins ;

* la dotation de certains sites en petits matériels de pisciculture artisanale ;

* l'appui à l'installation des promoteurs privés dans la filière poisson ;

* la réalisation et diffusion d'émission radio sur la pisciculture dans tous les cercles de la région de Sikasso ;

* la construction et la réhabilitation de centres de formation pratique en pisciculture.

- l'Axe stratégique IV Appui à la recherche halieutique et aquacole ;

La recherche a concerné le poisson de type tilapia et de type clarias. Le plan d'expérience a prévu une mise en charge du tilapia à 5 g en raison de 20 alevins T1 et 50 alevins T2 et T3 par bassin soit une densité de 2/m² et 5/m².

La mise en charge du clarias 1g a été faite en raison de 20 T1 et 80 T2 et T3 par bassin soit une densité de 2/m² et 8/m². Les régimes ont été appliqués pour un triplica (3 bassins). La ration de chaque lot a été déterminée suivant un niveau de rationnement de 10 % pendant 30 jours

Les travaux expérimentaux sont en cours avec l'élevage du tilapia à Bla et l'espèce clarias à San. Les poissons sont suivis dans 09 bassins de 8 m³ de capacité chacun par site. Les poissons sont nourris avec trois rations. Cette activité est réalisée avec la participation des pisciculteurs locaux. Le renouvellement de l'eau est effectué une (01) fois par semaine.

- l'Axe stratégique V : Suivi évaluation

Les activités de Suivi évaluation ont été menées par chaque projet et par la Direction Nationale de la Pêche.

Bien qu'ils soient définis, les indicateurs n'ont pas été compilés pour l'essentiel. Il s'agit notamment des indicateurs suivants :

* quantité cumulative de poisson produite ;

* la part de la production de poisson de pisciculture dans la production totale de poisson ;

* l'évolution cumulative des quantités de poissons exportés ;

* le nombre de permis de pêche délivrés ;

* le nombre de missions de suivi contrôlés et surveillance (SCS) des pêcheries ;

* le taux de mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions.

Seuls les indicateurs relatifs aux permis de pêche délivrés, d'une part et aux exportations de poissons, d'autre part, ont été consolidés.

6. Politique Nationale de la Qualité (2015-2017)

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Qualité s'est déroulée de la manière suivante :

- accompagnement d'un Laboratoire à la mise en place d'un Système de Management conforme à la Norme internationale ISO/IEC 17025 : 2017 ; - Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais, en vue de son accréditation ;

- formation de vingt (20) agents de Laboratoires d'étalonnages, d'essais et d'analyses biomédicales sur la qualité, la démarche qualité au Laboratoire et l'initiation à l'accréditation ;

- accompagnement de deux (02) organismes à la mise en place de Systèmes de Management de la Qualité conforme à la Norme internationale ISO 9001 : 2015, en vue de leur Certification ;

- accompagnement d'une (01) Entreprise à la mise en place d'un Système de Management Environnemental, conforme à la Norme internationale ISO 14001 : 2015, en vue de sa Certification ;

- formation du personnel du Laboratoire National des Eaux (LNE) sur la Qualité, la Norme internationale ISO 9001 : 2015 et l'initiation à l'Accréditation ;

- formation des Membres du Conseil d'Administration de l'AMANORM et des Présidents des Comités Techniques de Normalisation (CTN) sur la Normalisation et la Qualité ;

- tenue d'une Session d'information et de sensibilisation sur la Normalisation, à l'intention des femmes entrepreneurs, le 21 août 2020, par visioconférence, à Bamako ;

- tenue d'un Atelier de sensibilisation des femmes entrepreneures à Mopti, tenu du 21 au 22 octobre 2020 à Mopti ;

- appui à l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) pour la création d'un Label Qualité des Foyers Améliorés.

7. La Politique Nationale de Développement de la Microfinance (2016-2020)

La microfinance est un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté et d'inclusion financière des populations pauvres. Elle peut mobiliser la petite épargne des couches à faible revenu et en assurer la redistribution sous forme de prêts aux plus vulnérables.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs de la Microfinance de 2018 à 2020

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	126	127	105	85	87	88	88
Nombres de SFD appuyés dans le cadre du refinancement	-	-	-	-	12	8	25
Encours de crédits (milliards de FCFA)	76,7	81,8	93,7	105,3	115,1	135,9	140,0
Encours de dépôts (milliards de FCFA)	58,1	62,5	68,5	74,6	81,6	100,8	111,4
Nombre de points de services	883	883	997	1 006	905	917	921
Crédits en souffrance (crédits non recouvrés) (millions de FCFA)	5 873	5 386	5 690	4 905	7 593	9 604,7	9 027,0
Montant des crédits distribués par les IMF (en milliards de F CFA)	84,4	93,4	99,2	120,1	136,0	155,2	ND
Nombre de sociétaires des IMF (en milliers de personnes)	1 213	1 083	1 007	1 083	1 165	1 225	1290
Taux de pénétration des services de Microfinance (population active) (%)	17,9	18,4	13,9	14,7	14,9	15,0	15,6
Nombre des PTF contribuant aux projets et programmes sur les systèmes financiers décentralisés	3	4	4	4	3	4	5
Montant des contributions aux projets/programmes des PTF (millions)	3 545	5 128	5 128	6 947	5 393	14 137	22 013

Sources : CCS/SFD-CPA/SFD

Le nombre de PTF contribuant aux projets et programmes sur les systèmes financiers décentralisés est passé de 3 en 2014 à 5 en 2020 avec une valeur de 14 137 000 000 FCFA en 2019 et de 22 013 000 000 FCFA en 2020. Il s'agit des projets inclusifs (4 515 084 000 FCFA), Agri+ de SOS FAIM (1 350 777 698 FCFA), FARM (1 864 665 180 FCFA) et de MEREF-SFD (6 406 936 514 FCFA). Il y a aussi une ligne de crédit de 10 millions d'EUROS octroyée par la Banque européenne d'Investissement (BEI) à une institution de microfinance malienne (convention signée en début 2020).

Le nombre de SFD a baissé de 126 (en 2014) à 88 (en 2020) à la suite des actions d'assainissement du secteur de la microfinance, inscrites à l'axe 1 de la Politique Nationale de Développement de la Microfinance. Les indicateurs relatifs aux encours de crédits et de dépôt ont connu respectivement une augmentation de 9,3% et 9,4%. Cette augmentation est due en grande partie à l'appui des partenaires comme le FIDA et la Coopération Canadienne. Ces indicateurs contribuent, d'une part à l'augmentation du "Montant des crédits à l'économie nationale" et d'autre part, à l'amélioration du "Taux de bancarisation" qui mesurent la performance du financement de l'économie nationale et le développement de l'inclusivité.

Le nombre de sociétaires des IMF est passé de 1 225 000 en 2019 à 1 290 000 en 2020, soit une augmentation de 65 sociétaires.

Il reste que le taux de transformation est très élevé, les dépôts étant largement inférieurs aux volumes de crédits accordés.

Par ailleurs, les statistiques publiées par les institutions de microfinance ne contiennent pas le taux d'intérêt moyen (données stratégiques) sur les encours de crédits, le secteur étant connu pour appliquer des taux usuraires (maintenant définis et plafonnés par la BCEAO).

En outre, le tableau indique que les crédits en souffrance sont largement refinancés par les PTFs, en particulier depuis 2019.

B. Etat de mise en œuvre des stratégies

1. La Stratégie Nationale de Promotion des Investissements

La Stratégie Nationale de Promotion des Investissements (SNPI), élaborée en 2009, s'est employée à promouvoir l'investissement privé lié à la création d'industries compétitives

en ayant comme stratégies sous-jacentes d'attirer de larges investissements privés nationaux et internationaux dans les filières stratégiques et promouvoir la mise en place de politiques permettant de maximiser les leviers du développement offerts par ces investissements notamment en faveur des PME locales.

Cette Stratégie s'est approfondie à travers la filière agroalimentaire encore appelée "chaîne de valeurs", le secteur des mines et celui des "BTP".

La Stratégie de développement du secteur Agroalimentaire (2012-2021)

La Stratégie pour le Développement du Secteur Agroalimentaire a fusionné et prorogé :

- la Stratégie Sectorielle de Développement de la Gomme Arabique (2011-2016) ;
- la Stratégie Sectorielle de Développement de la Filière Sésame (2006-2011) ;
- la Stratégie Sectorielle de Développement de la Filière Karité (2012-2017).

La mise en œuvre de la SNPI s'est faite à travers des axes indépendants, dont les cinq (5) filières porteuses. Il s'agit des **oléagineux et produits de cueillette, des fruits et légumes, des produits d'animaux, des céréales sèches et des matériaux de construction.**

Ainsi, comme il sera vu, le développement de l'industrie minière s'est-il imposé, tandis que d'autres filières basées sur les chaînes de valeur ont connu une réelle croissance.

a. SNPI : les industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur

Le Mali dispose de nombreuses filières susceptibles de fournir plusieurs chaînes de valeur à développer. Il faudra veiller au développement des chaînes de valeur par une plus grande transformation industrielle des produits nationaux (agricoles, miniers, etc.) et accompagner le développement des espaces économiques porteurs : pôles économiques régionaux, zones économiques spéciales, zones industrielles, agropoles.

La mise en œuvre des pôles de développement va permettre de stimuler la croissance économique et l'emploi. La création de richesses dans les agropoles se traduira par l'accroissement du PIB grâce à la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement

des différents acteurs de la chaîne agro-alimentaire (grands groupes, PME/PMI innovantes, exploitations Agricoles, établissements de formation et de recherche, etc.).

Dans le domaine du commerce, des filières de diversification, les oléagineux et produits de cueillette (karité, gomme arabique, etc.), les fruits et légumes (mangues, pomme de terre, tomate, échalote, haricot vert, pois sucré, hibiscus, etc.), les produits d'animaux (viande, lait, cuirs et peaux, etc.), les céréales (riz, maïs, etc.), les matériaux de construction (ciment, chaux, plâtres, etc.) et les autres produits (coton, or, sel gemme), doivent être soutenues en vue de la transformation économique. Des mesures incitatives seront prises pour promouvoir les exportations des produits des chaînes de valeur, notamment à travers le renforcement de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques de concurrence déloyale.

Dans les autres sous-secteurs industriels, il faut envisager la promotion des industries de transformation de matières premières locales non agricoles comme les minerais (engrais, sel gemme, or, phosphate, etc.) et les produits semi-finis importés comme dans l'industrie de construction.

b. SNPI : la production minière comme facteur de développement durable

Quoique d'énormes réserves d'autres minerais soient prouvées, la principale production minière du Mali demeure l'or avec une production de 50 tonnes en moyenne par an. Ce qui classe le pays au rang de troisième producteur en Afrique après l'Afrique du Sud et le Ghana. L'apport du secteur aux recettes du budget d'Etat est estimé entre 250 et 300 milliards de FCFA par an, malgré les fortes exonérations fiscales dont bénéficient les sociétés minières. Au-delà de la production industrielle de l'or, l'orpaillage (exploitation traditionnelle de l'or) joue également un rôle important dans la création de richesses au niveau des communautés de base.

En ce qui concerne le pétrole, les résultats obtenus à la suite des travaux récents, sont très encourageants et pourraient rapidement confirmer le potentiel pétrolier des zones de travaux. Ces recherches portent sur cinq (05) bassins sédimentaires (Taoudéni, Gao, Nara, Lullemeden et Tamesna) découpés en vingt-neuf (29) blocs.

Nonobstant ces apports du secteur minier, le constat est que l'activité minière est peu intégrée à l'économie nationale. Cela, en raison de la faible qualification de la main-d'œuvre locale, la faible implication des nationaux dans l'exploitation des mines industrielles, la faiblesse de la sous-traitance et de la fourniture locale, la faible transformation de l'or produit. Au total, les activités minières demeurent peu diversifiées et peu intégrées pour contribuer efficacement au développement des autres branches de l'économie.

Le Mali dispose d'autres ressources minières importantes non encore exploitées pour lesquelles, il faut favoriser l'investissement privé. Il s'agit par exemple du lithium à Bougouni, du kaolin à Gao, de la bauxite à Sitadina, Kita, Kéniéba (dont les réserves sont estimées à 120 millions de tonnes), 1360 millions de tonnes de potentiel de fer dans les localités de Kita, Kéniéba, Diamou, des traces de manganèse à Tondibi/Bourem et des gisements de manganèse à Tassiga / Ansongo (dont l'exploitation a été arrêtée à la suite des événements de 2012), des indices de calcaire de 30 millions de tonnes à Astro au nord de Goundam, du gypse estimé à 30 millions de tonnes à Taoudénit, du lignite avec 1,3 million de tonnes à Bourem, de l'uranium à Faléa / Kéniéba et Kidal, des terres rares à Kidal, des pierres précieuses et semi-précieuses à Diakon / Bafoulabe.

Malgré la richesse du sous-sol malien, le secteur est caractérisé par la seule exploitation de l'or. Cette situation risque d'engendrer de fortes perturbations économiques en cas de retournement de la conjoncture (volume, cours ou dollar). Des efforts doivent être entrepris pour encourager la recherche et la découverte de nouvelles mines, à travers la mise en œuvre d'une véritable stratégie de diversification.

La diversification de la production minière par la mise en valeur des différentes ressources minières du pays doit impulser la dynamique de fond du secteur. Elle contribue à la croissance accélérée de l'économie malienne. Par sa nature et sa forme, la diversification doit permettre d'impliquer davantage de catégories d'acteurs et en plus grand nombre y compris les collectivités locales. Elle devient en cela un vecteur de distribution de revenus. En cela, la diversification est un moyen de permettre à l'économie et à la société de capter une part plus importante des richesses créées.

Les principales orientations pour le secteur minier sont :

- renforcer la connaissance et la cartographie du potentiel minier et géologique du sous-sol malien ;
- développer les formations aux métiers des mines et du pétrole (école des mines) ;
- encadrer les contrats miniers et renforcer le contrôle indépendant du secteur ;
- renforcer le partenariat entre les sociétés minières et les entreprises privées maliennes ;
- améliorer l'accessibilité et le transport.

2. Stratégie de Développement du Tourisme (2009-2016)

Au titre de la création de l'entreprise du tourisme en 2020, on note 54 entreprises d'hébergement, 69 entreprises de restauration, 46 agences de voyages et 4 entreprises de loisirs créés au Mali dont 69,94% dans le District de Bamako.

Au total cent-soixante-treize (173) entreprises de tourisme ont été créées en 2020 réparties en : cinquante-quatre (54) agréments pour les établissements d'hébergement, soixante-neuf (69) agréments pour les entreprises de restauration, quatre (04) agréments pour les nightclubs et quarante-six (46) agréments pour les agences de voyages ont été délivrés.

En 2020 quatre-mille-trois-cent-cinquante-huit (4 358) emplois ont été créés par les entreprises du tourisme, quatre cent soixante un (461) par les établissements d'hébergement, mille-quarante-sept (1 047) emplois par les entreprises de restauration, quatre-cent-soixante-un (461) par les nightclubs et deux-mille-trois-cent-quatre-vingt-neuf (2 389) par les agences de voyages.

La ville de Bamako détient le record de création d'entreprises de tourisme avec 121 entreprises soit 69,94%, suivie par la région de Koulikoro avec 32 entreprises soit 18,49%.

VI. IMPACT DE L'INVESTISSEMENT SUR LE TISSU INDUSTRIEL

A. Considérations générales liées à l'évaluation de l'impact

L'évaluation de l'impact des politiques et des stratégies d'investissement sur le tissu industriel nécessite d'avoir à l'esprit quelques aspects qui paraissent importants.

D'abord, l'Etat s'est retiré de la production de biens et de services marchands, à la suite de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publics

(PASEP), qui s'est achevé en 1992. Ce retrait a été catastrophique, car il a été confondu production de biens et services marchands et appui aux entreprises privées du secteur productif marchands.

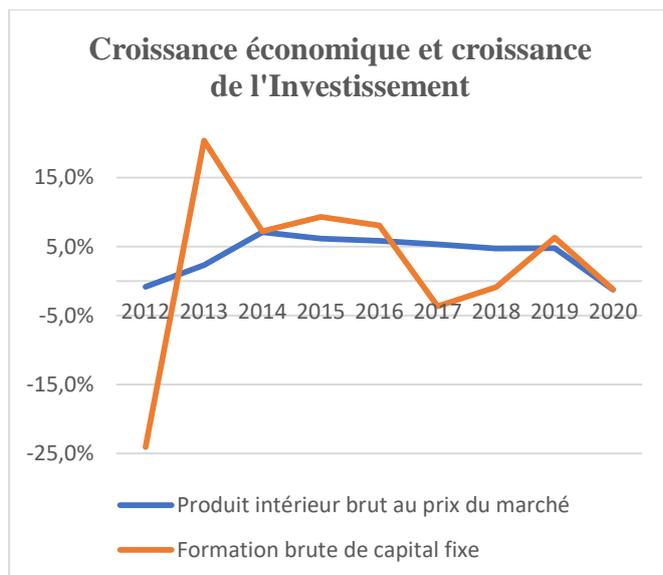
Le secteur privé n'a pu racheter que quelques actifs de sociétés démembrées et liquidées : cas de quelques hôtels à Bamako et dans les régions qui faisaient tous partie de la Société des Hôtelleries du Mali (SHM). C'est aussi le cas de la Société Malienne d'Importation et d'Exportation (SOMIEX) présente dans toutes les villes du pays et dont les magasins ont été vendus aux enchères.

A la suite de ce programme, la production de biens et services marchands est revenu au seul le secteur privé qui devait procéder aux investissements nécessaires, en substitution à l'Etat, dans le cadre de la libéralisation de l'économie.

Depuis le désengagement de l'Etat des secteurs productifs marchands, l'investissement public est entièrement consacré aux secteurs sociaux (santé, éducation et lutte contre la pauvreté) et aux infrastructures, même s'il existe encore quelques entreprises publiques (part de l'Etat supérieure à 50% dans le capital social).

Il faut reconnaître que l'appui massif que l'Etat devait consentir en faveur du secteur privé (en particulier industriel), considéré comme moteur de la croissance économique a été quasiment absent.

Figure 2 : Croissance du PIB et évolution de l'investissement



L'investissement est considéré comme le moteur de la croissance économique et la base de la création de richesses. Après avoir connu une forte hausse entre 2012 et 2013 (effet de rattrapage), il enregistre un ralentissement significatif de sa croissance de 2014 à 2020. Dans le même temps le PIB a crû de 2012 à 2014. Le graphique n°2 montre que l'évolution de l'investissement n'explique pas

Source : INSTAT, Comptes nationaux

Parallèlement, à cette situation, les politiques et les stratégies décrites ci-dessus se révèlent multiples et très diverses. Ainsi, leur effet sur la croissance économique, demeure-t-il très limité, à cause d'un manque cruel de programme d'investissement.

3. La Politique de Développement Industriel

Dans le domaine du développement industriel, il y a eu un impact certain sur le tissu industriel. En effet, la politique a permis un renforcement du parc industriel à travers la réalisation de quinze (15) projets industriels pour un investissement total de 10,07 milliards de FCFA et quatre-cent-quarante-cinq (445) emplois créés.

4. La Politique énergétique nationale (PEN)

La politique énergétique a eu un faible impact sur le développement du tissu industriel, en raison de deux (2) facteurs essentiels :

- d'une part, la priorité de la politique est réservée aux ménages, sans grande préoccupation des entreprises industrielles ;

- d'autre part, la principale société de production et de distribution d'énergie (disposant de monopole sur le secteur) connaît des déséquilibres financiers qui lui enlèvent toute possibilité d'investissement pour le renforcement du parc des centrales thermiques. Par ailleurs, le disponible au niveau des centrales hydroélectriques, y compris des nouveaux barrages, n'arrive pas à couvrir les besoins des ménages. Certaines études montrent qu'il y aurait un désinvestissement dans le secteur. La société se caractérise, depuis de nombreuses années, par d'importants arriérés de paiement auprès de ses fournisseurs de combustible.

En conséquence, les entreprises industrielles ont pour la grande majorité, sinon pour la totalité développé leur propre capacité de production d'énergie, à travers l'acquisition de groupes électrogènes de forte puissance.

5. La Promotion des Investissements

Selon les statistiques de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API), le tissu industriel s'est fortement densifié entre 2012 et 2017, avec la création d'environ une centaine d'unités industrielles par an.

Cette création a bénéficié en grande majorité aux unités de transformation de produits alimentaires.

A prix courant, le volume des investissements des entreprises nouvellement créées s'est accru de manière très variable entre 2012 et 2017 en passant de 17 milliards de FCFA à 186 milliards de FCFA, respectivement. Cette variabilité s'explique largement par la conjoncture socio-économique empreinte de multiples crises. Le volume a crû en moyenne de 98 milliards de FCFA par an, sur la période.

Ce volume est estimé à 14,4% de l'investissement (FBCF hors stocks) du secteur privé.

En ce qui concerne l'industrie de manière spécifique, les statistiques montrent que le volume des investissements s'est accru de 89 milliards de FCFA en moyenne sur la période (2012-2017).

S'agissant de l'effet sur l'emploi formel, les statistiques de l'API font part d'un accroissement de l'emploi créé, associé aux nouvelles entreprises, à 2517 par an, en moyenne entre 2012 et 2017.

L'emploi industriel représente une forte proportion de l'emploi formel, soit 85% de l'emploi total, en moyenne.

Comme on peut s'y attendre la promotion des investissements a eu un impact important sur le développement du tissu industriel, avec une extension du parc d'environ une centaine d'unités industrielles par an, une hausse (89 milliards de FCFA par an) significative de l'investissement et une contribution importante à l'emploi.

6. La Politique Nationale de Développement de la Microfinance

La microfinance est un instrument de lutte contre la pauvreté et d'inclusion financière des populations pauvres.

Il ne saurait y avoir d'investissement industriel conséquent, à partir des guichets de la microfinance, même si quelques opérateurs du secteur formel qui ont perdu leur capacité d'endettement auprès du système bancaire traditionnel, se tournent vers ces guichets.

En effet, l'encours moyen de crédit, par tête, octroyé par les caisses de microfinance à leurs adhérents varie entre 69 600 FCFA en 2014 à 126 700 FCFA en 2019. Ces montants sont insuffisants pour un financement dans le secteur industriel. Ces montants restent faibles même en cas de regroupement de plusieurs sociétaires.

Dans le même temps, l'épargne des sociétaires est passée de 47 900 FCFA en 2014 à 86 400 FCFA en 2020, traduisant un effort important de mobilisation de ressources qui peut conforter l'équilibre financier du secteur.

Toutefois, l'encours de crédit augmente beaucoup plus rapidement que les dépôts des sociétaires traduit des tensions de trésorerie qui peuvent à tout moment entrainer la cessation de paiement, n'eut été l'apport des partenaires financiers (qui surfinance les impayés). La politique de crédit est véritablement déconnectée de la stratégie de mobilisation des ressources.

Au demeurant, les taux très élevés pratiqués et les termes des concours offerts par les institutions de microfinance ne permettent pas de rentabiliser un investissement industriel.

On peut sans risque de se tromper affirmer que la politique de microfinance salutaire dans la lutte contre la pauvreté et l'inclusion financière, a eu un impact très faible sur le tissu industriel.

7. L'Artisanat et le Tourisme

L'impact des activités dans le secteur de l'artisanat et du tourisme sur le développement du tissu industriel demeure assez limité. En effet, les activités décrites ne contiennent que très peu d'investissement en faveur du tissu industriel.

Les efforts d'investissement sont plus en faveur du "BTP" que du tissu industriel. Malheureusement, les matériaux de constructions (fer et ciment) sont généralement importés.

Les entreprises des deux branches bénéficiant généralement d'exonération fiscale-douanière, au titre du Code des Investissements, les investissements, dans ces cas, induisent une détérioration de la balance des paiements d'une part et un déficit budgétaire, d'autre part.

En effet, la production locale de ciment est insuffisante pour la consommation locale et celle de fer n'a pas encore commencé.

a. L'Artisanat

La part de l'artisanat dans le PIB, c'est-à-dire dans la richesse annuelle créée est très faible. Cette part se situe a été de 0,9‰ en 2018 et de 0,6‰ en 2020.

Le secteur a un effectif réduit (les artisans inscrits sont moins de 70 000) et très peu formé. Bien que l'emploi s'y développe, la productivité y est très faible et il s'agit d'un secteur informel.

Le secteur ne dispose pas de Capital et les artisans ne font pas d'investissement.

Les seuls investissements du secteur sont publics, il s'agit de village artisanal construit conformément à la politique de développement du secteur. Ces constructions bénéficient au secteur des BTP et non au tissu industriel.

La participation des artisans aux fora internationaux est entièrement prise en charge par l'Etat : transport des exposants, transport des objets d'art, frais de séjour, etc.

C'est un secteur dans lequel l'action de l'Etat relève plus de la lutte contre la pauvreté que d'un souci de développement économique à fortiori du tissu industriel.

b. Le Tourisme

L'impact du tourisme demeure également encore très limité. En effet, la part du tourisme dans le PIB reste faible et stable à 0,4% ces dernières années (2018-2020).

Le secteur enregistre une dynamique en matière de création d'infrastructures et d'investissement, fortement freiné par la crise multidimensionnelle que connaît le pays, depuis 2012.

L'emploi (direct et indirect) rémunéré a été relativement conséquent en passant de 3 693 en 2018, à 2 335 en 2019 puis à 4 009 en 2020, soit un accroissement moyen de 3% par an.

En moyenne 821 établissements d'hébergement ont été créés sur la période 2018-2020.

Les investissements dans le secteur sont relativement importants, quoiqu'en baisse : 38 milliards de FCFA en 2019 et 17 milliards de FCFA en 2020.

Ces investissements ont plus profité au secteur des "BTP" qu'au tissu industriel.

8. Les filières agricoles

En ce qui concerne les filières agricoles (gomme arabique, sésame, karité), pour lesquelles une politique a été formulée, il s'agit encore de produits de cueillette, exploités à un stade artisanal. Les exploitations sont encore villageoises et sont donc loin de vastes superficies aménagées pour éviter la rupture de stock pour des industries qui s'en servent comme matière première.

Les exportations se font dans le meilleur des cas, sous la forme d'une transformation primaire (karité), sinon elles se font sous une forme brute (gomme arabique).

Les investissements dans ces filières consistent en des aménagements agricoles pour la culture (gomme arabique et sésame) et des petits outillages (serre, presse ou matériel d'arrosage en goutte à goutte).

L'impact des investissements des filières agricoles sur le tissu industriel est donc très limité.

9. SNPI : la politique minière

En 2020, près de 25 sociétés minières (i.e. Rapport ITE) opèrent au Mali. La participation de l'Etat est 20% dans 13 d'entre elles.

Le volume des investissements dans le secteur minier est relativement important. Il est passé de près de 51 milliards FCFA en 2009 contre près de 230 milliards F CFA en 2012. Cela, à cause notamment de la crise multidimensionnelle qui sévissait au Mali.

En 2010, les sociétés minières avaient investi près de 112 milliards F CFA.

En 2011 elles ont pu investir directement 209 milliards F CFA.

Malgré le volume important des investissements, l'emploi n'a été que 450 personnes en 2020.

VII. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES INVESTISSEURS

La principale difficulté des investisseurs est l'absence de politique publique affirmée en faveur du secteur et ses corolaires.

Cette absence de vision à moyen et long termes constitue le handicap le plus important pour maintenir la cohérence d'ensemble de la gestion du secteur.

A cela, s'ajoute la difficulté de bénéficier d'une offre de service de qualité en matière d'énergie.

L'industrialisation du Mali est confrontée à des difficultés multiples. Des facteurs endogènes et exogènes empêchent le secteur industriel de fonctionner et de se développer normalement. Ce chapitre examine les contraintes liées aux facteurs de production ; puis tente d'identifier les facteurs considérés comme contraintes aujourd'hui, mais qui sont porteurs d'espoir et qui peuvent sous certaines conditions devenir des atouts pour la création d'un véritable tissu industriel. Les contraintes se rencontrent au niveau macroéconomique, microéconomique, commerce extérieur et monétaire.

A. Au niveau macroéconomique

Les principales contraintes au développement industriel au Mali sont :

- un système judiciaire peu performant et à la crédibilité limitée ;
- un système fiscal encore complexe, bien qu'il soit en cours de réformes importantes appuyées par le FMI, la Banque Mondiale, la BAD, le programme de simplification et d'harmonisation dans le cadre de l'UEMOA ;
- un système financier dominé par des banques aux performances faibles avec une offre de crédit amoindrie ;
- l'enclavement du pays et le développement limité des infrastructures de base (énergie, route, transport, eau, télécommunications) ;
- la rareté d'une main-d'œuvre qualifiée ;

- la faiblesse du dialogue public-privé-institutions financières.

B. Au niveau microéconomique

L'industriel, fait face à d'énormes difficultés, qui sont entre autres :

- une insuffisance des industries de production et de maintenance du matériel industriel ;
- la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs et la généralisation de la pauvreté ;
- la préférence des consommateurs pour des produits bon marché (en général importés) sans tenir compte de leur qualité ;
- la faible articulation entre l'industrie, la recherche/les universités et les autres secteurs de l'économie ;
- le peu de solidarité entrepreneuriale empêchant les fusions entre petits producteurs.

C. Les nouvelles règles du commerce mondial

Les nouvelles règles de l'OMC exposent le secteur industriel du pays à une compétitivité rude. Les efforts de mise à niveau des unités industrielles locales n'ont pas été à même de leur fournir des capacités de production suffisante pour faire face à la concurrence internationale ou sous régionale.

Le changement radical au niveau de cette organisation, dans un cadre international concerté auquel le Mali a participé, renvoie à la baisse forte et généralisée des protections tarifaires et non tarifaires au niveau mondial dans le cadre des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) insérant désormais les entreprises maliennes et celles de l'UEMOA dans un vaste marché mondial.

En effet, ces accords remettent en question un ensemble de systèmes préférentiels et de pratiques considérées comme des entraves au commerce mondial. Ces bouleversements vont entraîner une érosion significative des marges préférentielles, notamment pour les produits tropicaux à l'exportation, ainsi qu'un abaissement des taux des droits d'entrée sur les importations en provenance des pays tiers. Ces mutations, couplées avec l'avènement de l'union douanière au sein de l'UEMOA, constituent sans doute un des plus grands défis économiques pour les entreprises maliennes.

Les nouvelles politiques et stratégies du secteur industriel doivent prendre en compte les règles de l'OMC, qui ont pour effet de grever la compétitivité du pays, déjà, mise à mal par l'enclavement et les contraintes sur les facteurs de production.

L'OMC fixe un cadre pour faciliter les échanges de produits compétitifs. Au Mali, la production industrielle peine à décoller et les unités industrielles font face à des coûts que devrait assurer la puissance publique (énergie et transports).

VIII. MESURES LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET PROPOSITIONS D'AMELIORATION INNOVANTES A MEME DE PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

Afin de dynamiser le secteur industriel, il convient de confier à des départements différents les missions de développement du secteur industriel des missions de gestion du commerce.

En effet, les préoccupations du secteur commercial sont de court terme et celles du secteur industriel sont de moyen et long terme.

La régulation des prix à court terme selon des cycles répétitifs absorbe l'énergie des décideurs qui se préoccupent de maintenir les prix à la consommation à la satisfaction des consommateurs, par des subventions importantes. Cette subvention a pour objet d'éviter les manifestations de rue des populations urbaines.

Ces manipulations de prix ont pour premier effet (après les pertes de recettes budgétaires) de décourager la production.

Les industriels sont en nombre très réduit leurs plaintes sont inaudibles. Ils gèrent et les syndicats de travailleurs de leurs entreprises et les conséquences des décisions prises par les pouvoirs publics.

En outre, l'architecture institutionnelle de l'appui à la promotion de l'industrialisation comporte plusieurs structures qui doivent être rationalisées. Parmi ces structures on retrouve des administrations, des établissements publics et des organisations professionnelles.

Il convient de réorganiser tous ces organismes autour de trois fonctions essentielles :

- la fonction de conception des politiques et de coordination des programmes ;

- la fonction de mise au point des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques ;
- la fonction de renforcement de capacité.

La mesure de la performance pourrait se faire, à travers un protocole consignnant les engagements des parties, avec des indicateurs appropriés.

IX. RECOMMANDATIONS

L'analyse des politiques et des stratégies du secteur secondaire fait ressortir la nécessité de formaliser une vision de moyen et de long terme.

Cette vision peut être traduite dans un programme décennal du développement industriel.

Ce programme doit infléchir la politique nationale énergétique qui sera aussi révisée, pour répondre aux préoccupations de l'industrie.

Il intègrera des mesures de réforme et un volet investissement qui permettra de concrétiser et de donner plus de crédit aux politiques publiques conduites dans le secteur.

Il inclura les politiques de filière comprenant la production, la transformation, la recherche, l'exportation et la consommation locale. L'ensemble de cette chaîne devrait être optimisée. La nouvelle politique devrait inclure également les actions en faveur des groupes cibles, de manière spécifique, dans le cadre de l'inclusion économique et la solidarité.

Cette nouvelle politique à long terme aidera à lever certains défis parmi lesquels :

- la formation initiale et continue de spécialistes des filières porteuses (dont l'or), relativement à une transformation industrielle des produits ;
- la recherche sur les usages dérivés des produits des filières porteuses ;
- les investissements, à grande échelle, dans la culture des produits de la filière porteuse ;
- la réorientation de la politique énergétique, plus agressive, explicitement vers le développement de l'industrie ;
- la répartition des responsabilités entre l'Etat et le secteur privé, en termes d'investissement d'accompagnement et de réforme structurelle des secteurs de développement.

A. Réduire les coûts élevés des facteurs de production

L'analyse de la structure des coûts de production des entreprises industrielles maliennes laisse entrevoir que les produits pétroliers et l'électricité constituent les postes de dépenses les plus importants.

En outre, l'enclavement du Mali rend l'accès, à certaines matières premières ou intrants, difficile et leur transport très onéreux. Ces coûts de production très élevés affectent la compétitivité de l'industrie malienne (compétitivité, prix, technologie) avec pour conséquence les pertes de parts de marché, aussi bien sur le plan national (concurrence des produits provenant d'Asie et des autres pays de l'UEMOA) que sur le plan extérieur. En guise d'illustration, en 2020, le prix de l'électricité au Mali se situait à 25,4 cents (dollars US) contre une moyenne de 21,21cents (dollars US) au sein de l'UEMOA et de 24,21 cents dans la zone CEDEAO. La réduction de ces coûts demeure un réel défi pour l'industrialisation du Mali.

B. Accroître le niveau de transformation des matières premières locales

Le véritable développement industriel viendra de la transformation de l'excédent des produits agricoles, par rapport à la consommation nationale. Le constat fait à partir de l'analyse du secteur de la transformation des produits locaux permet de relever la faible industrialisation liée notamment aux difficultés d'approvisionnement en matières premières locales de qualité et en quantité, la faiblesse de la disponibilité en main-d'œuvre locale qualifiée dans les secteurs d'ingénierie, la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations, le coût élevé des facteurs de production.

Face à ces insuffisances, accroître le niveau de transformation des matières premières locales à travers ; la mise en valeur des produits locaux et la création de valeur ajoutée ; constituent un défi majeur à relever.

Parmi les matières premières, il faut exclure les cultures vivrières (riz, mil, sorgho, maïs, fruits et légumes).

En effet, selon une étude du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)² menée en 2020, le Mali peinera à dégager des excédents alimentaires, en ce qui concerne les cultures vivrières entre 2030 et 2100, si les tendances actuelles se poursuivaient.

En effet, les rendements sont faibles et les superficies exploitées sont de dimension familiale.

C. Faciliter l'accès au financement

L'accès des entreprises industrielles, surtout les PME/PMI, aux services financiers demeure une question préoccupante. Le niveau élevé des taux d'intérêt et de l'apport personnel, sont jugés par des entreprises comme des freins au recours au crédit bancaire pour accroître la productivité et les capacités de production (équipement, emploi, etc.).

La contrainte de financement se pose encore avec plus d'acuité pour les entreprises en démarrage, qui sont souvent à la pointe de l'activité entrepreneuriale et de l'innovation.

L'Union Africaine a fixé l'objectif, d'allouer au moins 1% du PIB aux investissements dans l'industrie et la technologie, afin que l'industrialisation ait la chance d'être reconnue comme moteur de la transformation de l'économie. L'accès au financement demeure un défi majeur à relever, en particulier, pour les PMI tournées vers la transformation des matières premières locales.

C'est le lieu de rappeler que deux projets appuyés par la Banque Mondiale n'ont apparemment pas atteint leurs objectifs respectifs. Le Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé qui s'est achevé en 2002, était à l'interface entre les banques et les promoteurs de projets viables. Ce projet devait aider à faire les études d'évaluation à présenter aux banques.

Le Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF) qui avait pour objectifs de renforcer les capacités d'évaluation de projet et d'analyse des risques du personnel des banques et des assurances, y compris du système financier décentralisé, afin de faciliter le financement bancaire du secteur privé.

Les résultats du PADSP et du PDSF ont donc été mitigés, car le secteur privé reste toujours confronté aux contraintes identifiées qui devaient être levées.

² FIDA : L'avenir de l'agriculture au Mali : 2030- 2063

Il faut également s'inquiéter que l'Etat est massivement présent sur le marché financier sous-régional, depuis 2012, pour le financement du déficit budgétaire, face à la baisse du volume des ressources extérieures.

D. Développer l'appui institutionnel à l'industrie

Bien que la promotion du secteur privé comme principal vecteur du développement ait suscité la création de nombreuses entités au Mali au cours des deux dernières décennies, il ressort de façon lancinante que pour une véritable industrialisation, des institutions plus adaptées devraient être mises en place. De telles institutions devraient être exclusivement consacrées à l'industrie, notamment au développement des projets, à la mise à disposition de statistiques fiables, aux conseils adressés aux porteurs de projets, à la facilitation administrative et au renforcement des capacités des industries dans une logique de garantir leur durabilité. Il faut souligner que la mauvaise qualité de la chaîne institutionnelle d'appui (l'absence de coordination et de synergie d'action) affecte la compétitivité, y compris le coût général des affaires, les difficultés à établir une entreprise et enregistrer la propriété, le rating en matière de crédit, les coûts administratifs et la qualité du service, la fiscalité et les coûts de mise en conformité avec les lois.

Le développement d'institutions spécialisées d'appui à l'industrie est plus qu'une nécessité pour traduire la volonté de l'État de faire jouer à l'industrie son véritable rôle dans la transformation structurelle de l'économie.

E. Développer une Agence de Gestion du portefeuille de l'Etat

L'Agence de Gestion du Portefeuille de l'Etat s'occupera de la centralisation de tout l'actif de l'Etat quel que soit le secteur concerné. Il définira la stratégie des prises de participation ainsi que les modalités d'appui aux entreprises, en faisant jouer un effet de levier au profit du secteur privé. Il pourra racheter les entreprises stratégiques en difficulté et céder les sociétés florissantes et non stratégiques de son portefeuille.

Toutefois, il convient de rappeler que le portage d'actions n'a pas encore été une expérience réussie, si l'on s'en tient aux exemples de la CMDT, de la BMS et de la BDM, pour ne citer que celles-là.

F. Développer les zones économiques spéciales pour l'Agriculture

Aucun développement industriel viable et durable ne peut être envisagé sans une politique active de transformation aboutie de produits agricoles.

En plus des réserves foncières existantes, plusieurs larges zones se trouvent administrées par les services d'Etat, à travers des projets clôturés depuis assez longtemps. Ces réserves se retrouvent dans les zones de promotion agricole (Office du Niger, Office de Baguinéda, ODRS, ADRS, OR Ségou et Mopti, etc.). Ces réserves foncières devraient être affectées au secteur privé pour une exploitation à grande échelle.

Il est difficile d'envisager une industrialisation pérenne sur la base des cultures villageoises.

G. Faciliter les droits statutaires en matière de foncier en définissant une base pour les transactions foncières au Mali

- le Code domanial et foncier de mars 2000, modifiée par les lois 02-08 du février 2012 et 01 janvier 2012, établit les voies d'accès et de propriété foncière pour les individus et les sociétés et a créé un cadastre pour les municipalités au Mali ;
- les titres fonciers sont octroyés, au Mali, aux sociétés et personnes physiques maliennes ;
- le bail est accessible aux investisseurs internationaux et nationaux sur une durée renouvelable de 50 ans ;
- le foncier s'achète ou se loue auprès du secteur privé et par allocation du Gouvernement ;
- la loi sur la politique foncière au Mali est en cours de validation et devrait permettre de consolider et de clarifier davantage les procédures d'acquisition des terres agricoles au Mali.

X. CONCLUSION

L'Industrie Malienne, presque inexistante à l'indépendance, s'est étoffée peu à peu, elle s'est multipliée dix à vingt fois depuis.

La restructuration des Sociétés et Entreprises d'Etat, a laissé un grand vide dans le tissu industriel.

En effet, le secteur privé a manqué de jouer son rôle de moteur de l'économie, comme cela lui avait été confié.

Toutefois, il se révèle peu efficace, au regard des résultats enregistrés dans les secteurs prioritaires.

L'investissement public apporte peu de soutien à un développement de l'industrie.

Les entreprises industrielles du secteur public connaissent également dans leur grande majorité, de nombreuses difficultés.

Aujourd'hui, malgré l'existence des différentes politiques et stratégies, le tissu industriel malien reste modeste et la répartition spatiale est une concentration des unités à Bamako face à une dispersion, de faible nombre, sur le reste du territoire.

Il existe une diversité de politiques et de stratégies du secteur industriel qui ont atteint leur terme, rendant difficile la perception de la politique industrielle. Ces politiques ont pour la plupart échappé à une évaluation. Au-delà de la sémantique qui varie sans raison apparente entre les appellations "politique" et "stratégie", en prenant l'une pour l'autre, les services gagneraient à retenir des concepts cohérents et hiérarchiser d'une part, et à maintenir la continuité s'agissant des horizons de programmation, d'autre part.

Ces politiques et stratégies devaient permettre à l'industrie malienne de jouer un rôle moteur dans la croissance économique du pays. Ces espoirs ne sont pas concrétisés à souhait.

Le pays continue d'exporter des matières brutes (coton, viande, karité, gomme arabique, or, etc.), en dépit de tout le potentiel de transformation dont l'économie regorge.

Ainsi, pour inverser cette tendance, le secteur industriel doit-il bénéficier d'une politique industrielle décennale consolidant l'ensemble des politiques et stratégie à objectifs limités dans champ de la transformation. Il reste également à établir une vision partagée du cadre d'évolution de l'industrie minière (relevant du ministère des mines), de l'industrie énergétique (relevant du ministère de l'énergie) et des unités industrielles relevant du ministère de l'industrie.

Cette politique décennale doit se mener en relation avec un développement harmonieux des autres secteurs en particulier de l'électricité, de l'agriculture et des mines.

Pour être exhaustive, la vision décennale de l'industrie doit inclure la formation initiale et la recherche sur les produits à transformer.

Par ailleurs, pour compléter cette approche, un instrument financier (Agence de Participations) devrait mis en place pour orienter les investissements industriels dans le sens souhaité.

Enfin, il faudrait constater que pour entamer la transition industrielle, véritable marche vers le développement, une vision partagée entre le Secteur Privé et l'Etat, s'avère nécessaire en ce qui concerne les objectifs d'une nouvelle politique industrielle, la conduite des politiques publiques associées, le partage des rôles et le calendrier des actions.

Le développement industriel n'arrive pas naturellement ou par hasard.

ANNEXES

Rubriques	Période couverte	Observations
A. Les Politiques		
1. Politique de Développement Industriel	2010-2012	Achevée
2. Politique énergétique	2006	En cours
3. Politique Nationale de la Qualité	2015-2017	Achevée
4. Politique Nationale de Développement du secteur de l'Artisanat	2014-2018	Achevée
5. Politique Nationale de Promotion des Investissements au Mali -PNPI	2017-2019	Achevée
6. Politique Nationale de Développement de la Microfinance	2016-2020	Achevée
B. Les stratégies		
1. Stratégie pour le Développement du Secteur Agroalimentaire	2012-2021	Achevée
2. Stratégie de Développement du Tourisme	2009-2016	Achevée
3. Stratégie Sectorielle de Développement de la Gomme arabique	2011-2016	Achevée
4. Stratégie Sectorielle de Développement de la Filière Sésame	2006-2011	Achevée
5. Stratégie Sectorielle de Développement de la Filière Karité	2012-2017	Achevée
6. Loi d'Orientation du Secteur Privé	2011-	En cours depuis 11 ans
7. Loi portant Code des investissements	2012	En cours depuis 10 ans
8. Programme de développement à l'exportation de la viande du Mali	2018-2022	En cours
9. Plan Stratégique et Opérationnel des reformes du climat des affaires	2016-2018	Achevé
10. Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles « Phase de Relance 2017-2019	2017-2019	Achevé

Annexe 2 : TDR

**MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS**

RÉPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple — Un But— Une Foi

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'INDUSTRIE (ONI)

TERMES DE REFERENCE

ETUDE SUR « L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS

SUR LE DEVELOPPEMENT DU TISSU INDUSTRIEL AU MALI»

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis le début des années 1980, le Mali s'est engagé dans des réformes structurelles de son économie et de ses finances publiques. À la faveur de la démocratisation des années 1990, ce processus s'est renforcé pour aboutir aujourd'hui à une économie libérale. Dans ce contexte, le Gouvernement a élaboré plusieurs politiques et stratégies nationales dans les secteurs-clés de développement en vue de relever le défi de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. Ces politiques et stratégies devraient permettre à l'industrie malienne de jouer un rôle moteur dans la croissance économique du pays. Cela implique entre autres un accroissement des capacités productives sur le territoire national afin de répondre aux besoins du marché intérieur et de développer les exportations. En effet, quel que soit par ailleurs le poids du secteur agricole dans l'économie, la nécessité de faire évoluer les modes de production et de consommation appelle à des réponses industrielles.

A ce propos, il importe de rappeler que l'investissement est un élément déterminant dans la création, la consolidation et le développement des entreprises. Au Mali, le taux d'investissement oscille autour de 25% l'an.

Le développement du secteur privé est reconnu par les autorités publiques comme levier d'une croissance soutenue et d'un développement durable endogène. Il constitue un enjeu économique et social important car les entreprises sont génératrices de richesse, créatrices d'emplois et de revenus et facteurs de réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, les efforts faits par le Gouvernement pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement et ont été salués par les Institutions de Bretton Woods.

La dynamique de la promotion des investissements a abouti en 2012 comme l'atteste la finalisation du projet de Stratégie Nationale de Promotion des Investissements au Mali (SNPI). Aussi, l'adoption du nouveau code des investissements, plus attractif et la mise en place de la Commission et du Comité d'Agrément constituent des engagements du Gouvernement à encourager et à soutenir l'investissement.

Ainsi, le Mali a fait de la facilitation de l'investissement l'une des principales mesures horizontales de sa stratégie de développement industriel. La promotion ciblée de l'investissement au-delà des mesures d'incitation et des zones franches reste également importante. A ce sujet, la Stratégie Nationale de la Promotion de l'Investissement (SNPI) s'emploie à promouvoir l'investissement privé lié à la création d'industries compétitives avec comme objectifs d'attirer de larges investissements privés nationaux et internationaux dans les filières stratégiques et promouvoir la mise en place de politiques permettant de maximiser les leviers du développement offerts par ces investissements notamment en faveur des PME locales. Elle est basée sur cinq (5) filières porteuses. Il s'agit des oléagineux et produits de cueillette, des fruits et légumes, des produits d'animaux, des céréales sèches et des matériaux de construction.

Il convient de rappeler que la part de l'industrie dans l'économie a toujours été faible, (16,4% en moyenne) comparativement à l'agriculture, même si elle a augmenté de l'indépendance à nos jours. Il est certain que l'économie malienne est basée sur le secteur agro-pastoral. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que pour un développement économique harmonieux d'un pays les activités rurales et industrielles sont complémentaires, et que ce sont les secondes qui valorisent les premières.

Selon les résultats du recensement industriel de 2015 réalisé par la CPS industrie-commerce en collaboration avec l'INSTAT le tissu industriel du Mali est composé de 829 entreprises industrielles. Sur les 765 entreprises en activité la majorité réside à Bamako, soit 403 et 362 dans les régions.

Les entreprises individuelles sont les plus nombreuses et représentent 34,8% du parc industriel.

Suivant le régime de propriété, on constate que la majorité des entreprises est du régime privé qui totalise 95,2% de l'ensemble contre 2,5% pour les mixtes, 2,1% pour les publics et 0,2% pour les non déterminés.

L'analyse de la taille des entreprises révèle que les entreprises privées au Mali sont de petite taille, œuvrent majoritairement dans le secteur tertiaire avec peu d'employés permanents et des flux de trésorerie très fluctuants. Plus de 65,6% des entreprises emploient moins de 50 personnes et seulement près de 4,1% emploient 200 personnes ou plus. Les entreprises privées au Mali font face à divers obstacles, parmi lesquels un accès limité au financement, des produits ne répondant pas aux normes internationales, la corruption, des coûts de transactions élevés et des infrastructures de base très insuffisantes.

Pour pallier cette situation, il a été adopté un document de Politique de Développement Industriel (PDI) en mars 2010, assorti d'un Plan opérationnel 2010-2012, dont l'objectif général est de parvenir à un développement industriel ordonné, rapide, durable et équilibré, générateur d'emplois, permettant au secteur secondaire d'atteindre une contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) de 20% en 2012 et 42% en 2025. A travers cette politique, le Mali se propose de créer les conditions favorables aux investissements des opérateurs économiques privés. En conséquence, l'industrie doit reprendre sa place dans le débat public car l'avenir de notre pays, son économie, ses emplois, sont fortement dépendants de la capacité productive de l'industrie sur le territoire national.

De nos jours, nous sommes à l'ère de la quatrième révolution industrielle, portée par les technologies de pointe et les progrès de la robotisation qui rendent la production plus performante, moins chère et plus rapide que jamais auparavant. Cette nouvelle révolution industrielle ouvre d'immenses perspectives de croissance économique et de développement durable, dont les bénéfices potentiels sont d'une ampleur difficilement imaginable.

Au regard de tout ce qui précède et le contexte de crise multidimensionnelle (sécuritaire, politique, institutionnelle) ayant impacté profondément le dynamisme économique et social, il s'avère nécessaire de faire une étude diagnostique pour analyser l'impact des investissements sur le développement du tissu industriel national car le secteur privé reste l'un des moteurs de croissance de l'économie nationale. C'est dans ce cadre qu'intervient la réalisation de la présente étude par l'Observatoire National de l'Industrie (ONI) pour apporter une réponse aux préoccupations relatives à la problématique de l'investissement dans l'industrialisation dans notre pays.

II. OBJECTIFS

II.1 Objectif global :

L'objectif global de cette étude est d'évaluer l'impact des investissements sur le développement du tissu industriel.

II.2 Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, l'étude doit permettre de :

1. faire l'inventaire des politiques et stratégies en faveur de la promotion des investissements au Mali ;
2. faire l'état des lieux de la mise en œuvre desdites politiques et stratégies;
3. déterminer l'impact de la mise en œuvre desdites dispositions sur la promotion des investissements et sur le tissu industriel national ;
4. identifier les difficultés rencontrées par les investisseurs ;
5. proposer des mesures législatives et réglementaires innovantes visant à contribuer à la promotion du secteur industriel et à l'augmentation de l'investissement ;
6. faire des propositions d'amélioration innovantes à même de booster le développement des entreprises sur l'ensemble du territoire national;
7. formuler des recommandations pour la mise en œuvre et l'application correctes des politiques, stratégies et mesures promotionnelles en vigueur pour booster le secteur privé en général et l'industrie en particulier.

III. RESULTATS ATTENDUS :

Au terme de l'étude :

- o l'inventaire des politiques et stratégies en faveur de la promotion des investissements au Mali est fait ;
- o l'état des lieux de la mise en œuvre desdites politiques et stratégies est fait
- o l'impact de la mise en œuvre desdites dispositions sur la promotion des investissements et sur le tissu industriel national est déterminé ;
- o les difficultés rencontrées par les investisseurs sont identifiées ;
- o des mesures législatives et réglementaires innovantes visant à contribuer à la promotion du secteur industriel et à l'augmentation de l'investissement sont proposées ;
- o des propositions d'amélioration innovantes à même de booster le développement des entreprises sur l'ensemble du territoire national sont faites ;
- o des recommandations pour la mise en œuvre et l'application correctes des politiques, stratégies et mesures promotionnelles en vigueur pour booster le secteur privé en général et l'industrie en particulier sont formulées.

IV. MANDAT DU BUREAU D'ETUDES

L'étude sera réalisée par un Bureau d'études sélectionné suite à une consultation restreinte.

Le bureau d'études proposera une offre technique et une offre financière. Il présentera dans l'offre technique une approche méthodologique appropriée qui comprendra entre autres la revue documentaire, les échanges avec les acteurs, l'enquête, le traitement, l'analyse, le calendrier d'évolution détaillé des travaux, les différentes étapes de production des rapports notamment, le rapport provisoire et le rapport final consolidé, suite à la tenue d'un atelier de validation par le Comité Scientifique et Technique de l'ONI.

Le Bureau d'études est en outre chargé de prendre en compte les commentaires formulés par le Comité Scientifique et Technique de l'ONI.

V. LIVRABLES

A l'issue de l'étude, le Bureau d'études doit fournir le rapport sur « l'impact des investissements sur le tissu industriel national ». Il déposera deux (02) exemplaires du rapport final en copie dure et en version électronique sur clef USB.

VI. COMPETENCES/ PROFILS RECHERCHES

Le Bureau d'études retenu doit avoir en son sein :

- o un ingénieur en Industrie ;
- o un juriste ;
- o un Economiste/Planificateur.

Le Bureau doit :

- o justifier d'au moins 5 années d'expériences dans le domaine de la conception, du suivi des unités industrielles et la réalisation des études économiques ;
- o avoir une équipe ayant une bonne maîtrise des outils de conception, de collecte et de traitement de données ;
- o avoir réalisé au moins une étude similaire ;
- o disposer d'une bonne connaissance de l'outil informatique.

VII. DUREE DE L'ETUDE

L'étude se déroulera durant deux mois.

VIII. IMPUTATION BUDGETAIRE

La prise en charge des frais de l'étude se fera sur le budget de l'Observatoire National
de l'Industrie.

